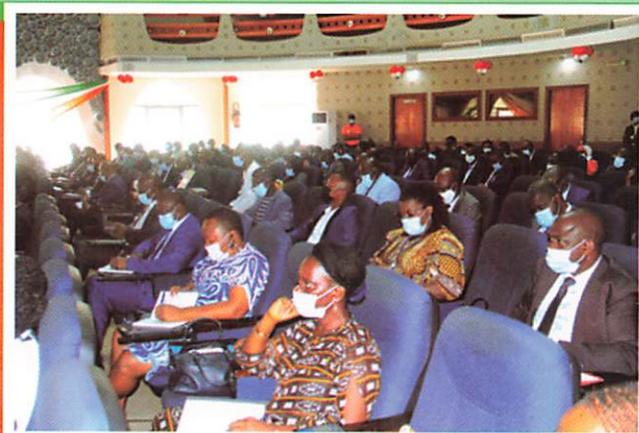


## GESTION BUDGETAIRE 2022 : RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DE LA DEPENSE PUBLIQUE



Attention, la covid est encore là !!!

La DGBF insiste donc sur le strict respect des mesures barrières contre la covid-19



Se laver très régulièrement les mains au savon ou à défaut utiliser une solution Hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Respecter une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes



Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle



## « LE TROISIEME BUDGET PROGRAMME EST EXECUTOIRE DEPUIS LE 3 JANVIER 2022 »

Le troisième budget programme de Côte d'Ivoire, élaboré et voté par le Parlement dans les délais constitutionnels s'équilibre en ressources et en charges à 9 901,1 milliards. Il a été promulgué par le Président de la République, Son Excellence Alasane OUATTARA, le 21 décembre 2021, est exécutoire depuis le 3 janvier 2022.

Dès la mise en place du budget de l'Etat dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE), la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) organise des séances de travail avec les acteurs de gestion budgétaire en vue d'échanger avec eux sur les mesures générales d'encadrement susceptibles de prévenir les dysfonctionnements éventuels et garantir une gestion performante de l'exercice budgétaire 2022.

C'est ainsi que pour la huitième année consécutive, j'ai échangé avec l'ensemble des acteurs de l'exercice budgétaire 2022, à savoir les Responsables de Programme (Rprog), les Coordonnateurs et Chefs de Projet, les Responsables de la Fonction Financière Ministérielle (RFFIM), les Directeurs des Affaires Financières des Institutions, les Ordonnateurs des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Contrôleurs Budgétaires, du 25 janvier au 3 février 2022, à Abidjan ainsi que les Directeurs Régionaux du Budget et de la Solde, le vendredi 4 février 2022, à Yamoussoukro.

A l'instar de l'année dernière, les séances de travail avec ces différents acteurs ont porté sur des thématiques spécifiques présentées par des directeurs centraux à l'aide

de supports powerpoints. Le numéro 060 de DGBF INFOS consacre son dossier à cette 8ème édition des rencontres avec les acteurs budgétaires dans le cadre de la gestion budgétaire de l'exercice 2021.

Deux semaines après ces rencontres, la DGBF a organisé, les jeudi 17 et vendredi 18 février 2022, à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, son séminaire bilan 2021 et perspectives 2022 autour du thème « la DGBF, au cœur de la transparence dans la gestion budgétaire ». L'objectif de ce séminaire, placé sous la présidence de Monsieur Moussa SANOGO, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, était de faire le bilan des activités de 2021 et de définir les grandes orientations pour l'année 2022, au regard des défis liés à la transparence budgétaire. A l'issue du bilan des activités menées en 2021, il apparaît nettement que l'ensemble des projets inscrits dans le Plan d'Actions Stratégiques (PAS) de la DGBF a été exécuté avec succès. Il ressort donc un taux d'exécution de 100%, pour l'année 2021, comme en 2020. Concernant le Programme d'Activités 2021, il a été réalisé à hauteur de 84,4%, contre 78,6% en 2020. Ces bonnes performances ont été réalisées grâce aux efforts consentis par l'ensemble du personnel de la DGBF que je tiens à féliciter.

Dans le présent numéro de DGBF



INFOS, vous pourrez également lire les articles relatifs à la présentation des vœux du nouvel An 2022 au Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, à la distinction de Monsieur Ali SISSOKO, Directeur du Patrimoine de l'Etat, en qualité de meilleur administrateur des services financiers de l'Etat de Côte d'Ivoire, à la troisième édition du tournoi TRAORE Seydou et l'interview accordée par Monsieur KEITA Mahamadou, Directeur des Systèmes d'information Budgétaire (DSIB).

Bonne lecture à toutes et à tous.

TRAORE Seydou,  
Directeur Général  
du Budget et des Finances

# SOMMAIRE

## 5-18 DOSSIER

### GESTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2022:

Echanges entre le DG et les acteurs budgétaires



## 19-23 DGBF EN MOUVEMENT

- Séminaire Bilan 2021 et perspectives 2022 : la DGBF fait son auto-évaluation



- Rapport final du Séminaire

## 24-25 INTERVIEW

M. KEITA Mahamadou, Directeur des Systèmes d'information Budgétaire (DSIB)



## 26-30 TOUS AZIMUTS

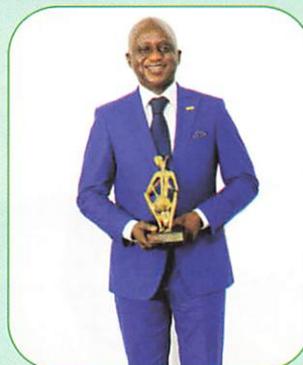
- MBPE / Voeux du nouvel an : le Ministre Moussa SANOGO dévoile ses priorités



- Vie associative / AMADAS : KADJA Marc rempile pour un nouveau mandat  
- DGBF / Journées Sportives : la Direction du Contrôle Budgétaire remporte les trophées des finales hommes et dames



- Renovation des ascenseurs : la DGBF reçoit ses nouveaux ascenseurs  
- Prix spécial panafricain ICS 2021-2022 : Ali SISSOKO distingué Meilleur Administrateur des Services Financiers



## 31 MARIAGE / NECROLOGIE



**Directeur de Publication**

TRAORE Seydou  
Directeur Général du Budget  
et des Finances

**Directeur de Rédaction**

Marie Hortense LALLIER  
Directeur de la Formation, de  
la Documentation et de  
la Communication

**Rédacteur en Chef**

Irène K. SIDIBE  
Sous-directeur  
de la Communication

**Secrétaire de Rédaction**

Serge KAIRELINE  
Chef de Service Communication  
Externe et Relations Publiques

**Comité de rédaction**

Serge KAIRELINE  
Safia GNANOU  
Sylvestre KOFFI  
Gustave AGBANYAN  
Silvère OULEPO  
Bernadette AGOH  
Vanessa SILUE  
Abawata CISSE  
Djamila TRAORE

**Comité de relecture**

SDCOM

**Reportage Photo**

Silvère OULEPO

**Infographie et mise en page**

Silvère OULEPO  
Chef de Service Communication  
Interne et Audiovisuelle

**Conception / Réalisation**

DFDC  
BP 57 ABIDJAN / Tél: 20 21 43 38  
E-mail : dgbfinfos@yahoo.fr  
Site Web : www.dgbf.gouv.ci

**Photogravure/ Impression**

CLIP SCAN Tél : 21 24 20 55

**Tirage du N° 060**

3.500 exemplaires



# GESTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2022

## ECHANGES ENTRE LE DG ET LES ACTEURS BUDGETAIRES

La huitième édition des rencontres avec les acteurs de la gestion budgétaire s'est déroulée, du 25 janvier au 4 février 2022, à Abidjan et Yamoussoukro. A l'instar de l'année 2021, les séances de travail entre Monsieur TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances et les acteurs du circuit budgétaire ont porté sur des thématiques spécifiques présentées par des directeurs centraux à l'aide de supports powerpoints.

### MOT INTRODUCTIF DU DIRECTEUR GENERAL DU BUDGET ET DES FINANCES

Les échanges ont débuté par le mot du Directeur Général du Budget et des Finances.



Intervention du DGBF

... Avant tout propos, je voudrais vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022 et formuler à l'endroit de chacun de vous, mes vœux de santé, de paix et de plein succès dans vos missions respectives.

Je voudrais également vous remercier au nom du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, pour l'intérêt que vous portez à nos rencontres en répondant une nouvelle fois à nos invitations.

Ces rencontres de l'année 2022 s'inscrivent dans le cadre de la consolidation de l'exercice budgétaire en mode budget-programmes. En effet, au cours de l'exercice 2021, les Ministères et Secrétariats d'Etat ont élaboré leurs premiers rapports annuels de per-

formance qui ont fait l'objet d'analyse par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Ces rapports annuels de performance et le Rapport Général sur la Performance du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ont accompagné le projet de loi de règlement 2020 à la Cour des Comptes et au Parlement. Après son analyse, la cour a jugé que le Gouvernement a mis en œuvre de manière satisfaisante le budget-programmes.

En ce qui concerne le budget-programmes 2022, il convient de rappeler qu'il a été élaboré dans un contexte de consolidation de la relance économique après le ralentissement observé au cours des deux dernières années. Sur le plan économique, ce budget est basé

sur une hypothèse de taux de croissance de 7,1% du PIB, qui traduit une relance des activités économiques.

Le budget 2022 vise non seulement à raffermir et optimiser les acquis enregistrés grâce aux efforts déployés pour juguler les impacts négatifs liés à la pandémie de la Covid-19, mais également à poursuivre les objectifs de développement du Gouvernement qui sont orientés vers l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations, à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et plus particulièrement du second Programme Social du Gouvernement (PSGouv2).

Ce budget-programmes qui a été adopté par le Parlement et promulgué par le Président de la République le 21 décembre 2021, s'équilibre en ressources et charges à 9 901,1 milliards, répartis par grande nature comme suit:

- Personnel : 1 957,8 milliards (19,8%) ;
- Biens et Services : 1 759,8 milliards (17,8%) ;
- Transferts : 3 577,3 milliards (36,1%) ;
- Investissements : 2 606,2 milliards (26,3%).

Il convient d'indiquer que la dette publique d'un montant de 3 061,2 milliards, soit 30,9%, les charges de personnel d'un montant de 1 957,8 milliards, soit 19,8% et les comptes spéciaux d'un montant de 868,7 milliards, soit 8,8%, absorbent 60% du budget. Toutefois, des efforts sont faits en vue d'une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement, de sorte à dégager des marges nécessaires pour financer les investissements à hauteur de 2 606,2 milliards, soit 26,3%.

L'exécution de ce budget se fera dans un contexte de retour à la consolida-

tion budgétaire avec la réduction du déficit budgétaire de 5,6% du PIB en 2021 à 3,3% en 2022.

L'atteinte des objectifs poursuivis par ce budget requiert la mise en œuvre de mesures cohérentes pour encadrer son exécution, notamment le renforcement de la discipline budgétaire et une bonne capacité d'absorption des crédits d'investissement.

Ainsi, cette rencontre vise à échanger avec vous, les principaux acteurs de la gestion budgétaire, sur les mesures générales d'encadrement susceptibles de prévenir les dysfonctionnements éventuels et garantir une gestion performante de l'exercice budgétaire 2022.

A l'instar de l'année 2021, les rencontres porteront sur des présentations PowerPoint effectuées par trois (03) directeurs centraux de la Direction Générale du Budget et des Finances, autour des thématiques suivantes :

- bilan d'exploitation 2021 et innovations majeures du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de

l'Etat (SIGOBE) ;

- consolidation des acquis et amélioration de la performance ;
- mesures d'encadrement de l'exécution budgétaire et nouveau cadre réglementaire des EPN et Assimilés.

Concernant la rencontre avec les Directeurs Régionaux du Budget et de la Solde, les présentations ont porté en particulier sur :

- la contribution de la Solde ;
  - la gestion du personnel de la DGBF
- Une copie des différentes présentations sera mise à votre disposition afin de vous y référer éventuellement en cours d'exercice.

Ces présentations seront suivies d'échanges avec l'équipe dirigeante de la Direction Générale du Budget et des Finances, en vue de répondre à vos questions et préoccupations éventuelles.

Pour des questions d'ordre pratique et afin de vous permettre d'avoir une vision globale des différentes thématiques, les échanges interviendront à la fin de l'ensemble des présentations.

# CELIOPE

**Cellule d'Information des Opérateurs Economiques**

**VOUS INFORMER, NOTRE PRIORITÉ!**

**TOUR F, rez de chaussée - Cité Financière Plateau**

**Standard : 20 24 24 60**

**Lignes directes : 20 24 24 61**

**: 20 24 24 59**

**Fax : 20 24 24 57**

# BILAN D'EXPLOITATION 2021 ET INNOVATIONS DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE L'ETAT (SIGOBE) [DTI]

Le Bilan d'exploitation 2021 et les innovations du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) ont été présentés par Monsieur KEITA Mahamadou, Directeur des Traitements Informatiques (DTI) aux Responsables de Programme (Rprog) et Coordonnateurs et chefs de projet, le Mardi 25 janvier 2022, aux Responsables de la Fonction Financière Ministérielle (RFFIM) et DAF des Institutions, le jeudi 27 janvier, les Ordonnateurs des EPN et Assimilés, le 1er février 2022 ainsi que les Contrôleurs Budgétaires, le jeudi 3 février.

Il a d'abord rappelé le contexte de la mise en œuvre du SIGOBE, avant de faire le bilan et d'annoncer les innovations pour 2022.



## RAPPELS

### Contexte

Suite aux nombreuses difficultés qui ont émaillé la gestion budgétaire 2020 avec le SIB, la Direction Générale du Budget et des Finances a procédé au développement d'un nouvel applicatif dénommé SIGOBE, dont la mise en exploitation effective a démarré en 2021.

A l'instar de 2021, le budget 2022 va s'exécuter également dans le SIGOBE.

### Fonctionnalités de SIGOBE

Un système modulaire de dix (10) grandes fonctionnalités permettant une gestion intuitive et sécurisée des opérations budgétaires en Côte d'Ivoire

**1. "Enrôlement"** permet à un utilisateur potentiel (acteur ou ses assistants) de s'inscrire en ligne pour obtenir un compte d'accès ;  
**2. "Authentification"** permet à un utilisateur de se connecter au système avec ses codes d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) et un code à usage unique (OTP) . L'OTP envoyé par mail à chaque

connexion, est une couche de sécurité supplémentaire car le système est sur Internet ;

**3. "Tableau de bord"** (Accueil) permet à l'utilisateur d'accéder rapidement à son environnement de travail (lignes budgétaires et dossiers budgétaires) ;

**4. "Budget"** présente la situation actualisée des crédits budgétaires par ligne ;

**5. "Dépenses"** retrace toutes les opérations de dépenses (Engagement, Liquidation, Mandatement et Ordre de paiement) ;

**6. "Bordereaux"** gère les différentes transmissions des actes de dépenses entre les acteurs ;

**7. "Document"** permet de rechercher et réimprimer tous les documents relatifs à un acte de dépenses ;

**8. "Statistique"** permet d'éditer les états statistiques (situations d'exécution budgétaire) ;

**9. "Aide en ligne"** met à la disposition des utilisateurs, des guides d'utilisation et les vidéos thématiques à l'utilisation d'une fonctionnalité ;

**10. "Administration"** permet de

réaliser les opérations d'administration technique et fonctionnelle du système.

## BILAN DE L'EXPLOITATION DU SIGOBE

### Points de satisfactions

- Le budget initial 2022 a été mis en place le 3 janvier 2022 et est effectivement exécutoire ;
- L'enrôlement des acteurs en ligne, l'intégration des assistants comme utilisateurs, la gestion des mandats multiples imputations des dépenses centralisées, ont été une réussite ;
- Le traitement des salaires a été effectué avec succès ;
- La couverture dès sa mise en exploitation de toutes les localités du pays ;
- Le SIGOBE a géré sans difficultés majeures plus de 120 000 lignes budgétaires, 20 000 utilisateurs avec des pics d'utilisations de plus de 5000 connexions instantanées, plus de 500 000 actes de dépenses et 350 000 bordereaux de transmission.

## Difficultés résolues

- Trois (3) interruptions d'envois de code OTP ont été constatées au cours de la gestion. Ces incidents dus aux changements des paramètres des serveurs de messageries (gmail, yahoo...) ont été tous résolus dans un délai moyen de 2 heures;
- Des lenteurs du système ont également été constatées en début de 3<sup>ème</sup> trimestre en période de forte utilisation. Ces lenteurs ont été traitées à travers le redimensionnement de l'infrastructure technique et l'optimisation des requêtes applicatives;
- Les échanges d'informations entre SIGOBE et ASTER ont connu des dysfonctionnements pendant le premier semestre, dus à des erreurs dans les scripts techniques et dans les affectations des comptes aux lignes budgétaires. Les échanges de données sont fonctionnels depuis la fin du mois de juin 2021.

## INNOVATIONS MAJEURES EN 2022

En consolidant les acquis des fonctionnalités existantes, le SIGOBE introduit pour 2022 ces améliorations :

- Les spécimens de signature des acteurs de la gestion budgétaire sont disponibles en ligne;
- Le module d'accueil de SIGOBE a été restructuré pour simplifier la navigation. Les tableaux du budget et des bordereaux à traiter sont accessibles à la demande.
- Dans le cadre de la sécurisation des actes de dépenses, une fonctionnalité d'authentification des actes par code QR est disponible et accessible à tout acteur;
- Un portail en ligne dédié aux fournisseurs et prestataires de l'Etat a été développé pour permettre aux opérateurs économiques de suivre leurs opérations avec l'Etat. Il est soumis actuellement à la validation de la hiérarchie ;
- Les fonctionnalités de gestion du

budget des représentations nationales à l'étranger et des établissements Publics Nationaux (EPN) feront l'objet de tests en attendant leurs mises en exploitation en 2023. Le concours des différents Rprog sera sollicité pour les tests en vue de parfaire les modules.

## RECOMMANDATIONS

En vue d'une bonne gestion budgétaire 2022 dans le SIGOBE, il est recommandé :

- de réaliser les enrôlements en ligne pour les nouveaux acteurs;
- d'éviter de donner ses paramètres d'accès à autrui en guise de sécurité;
- de renforcer la vérification des actes avant leur validation afin de réduire les rejets;
- l'implication dans l'utilisation du système pour une appropriation totale ;
- de remonter les observations via les canaux habituels d'échanges avec la DGBF, pour une amélioration permanente du SIGOBE.

## CONSOLIDATION DES ACQUIS ET AMELIORATION DE LA PERFORMANCE (DRBMGP)

Monsieur N'GOUSSA KOFFI Claude François, Directeur de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP) a présenté la consolidation des acquis et l'amélioration de la performance aux Rprog, RFFIM, DAF des Institutions, Coordonnateurs et Chefs de Projets ainsi qu'aux Ordonnateurs des EPN et Contrôleurs Budgétaires, respectivement les 25, 27 janvier, 1er et 3 février 2022.



Présentation de M. N'GOUSSA K. Claude François, Directeur de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de l'Administration

## CONTEXTE

La réforme des finances publiques a pour objectifs :

- de moderniser les outils de la gestion publique ;

- d'introduire plus de transparence et de rigueur dans la gestion des finances publiques ;
- d'assurer une meilleure comparabilité des données, dans le cadre du Pacte

- de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA ;
- d'améliorer l'efficacité de l'action publique, pour le bénéfice de tous.

Le passage à un nouveau mode de gestion vise une plus grande cohérence entre les objectifs de développement et les allocations budgétaires

Après l'adoption des lois organiques sur les lois organiques et sur le code de transparence, en 2014, et les travaux préparatoires, la Côte d'Ivoire a basculé en mode budget-programmes en 2020.

« L'orientation de la gestion vers des résultats prédéfinis constitue le cœur de la réforme en cours et devra conduire les administrations publiques à réformer leurs organisations et leurs modes de fonctionnement », UEMOA - Guide didactique LOLF.

## ACQUIS

Methodologies participative d'élaboration des Rapports Annuels de Performance (RAP)

Les interactions entre la DGBF et les services techniques des ministères se font en six (6) phases à savoir :

- élaboration et transmission du canevas des RAP aux ministères techniques ;
- organisation d'un atelier de formation et de sensibilisation des Responsables de Programme et des Responsables de la Fonction Financière Ministérielle à la rédaction des RAP ;
- élaboration et validation du canevas d'analyse des RAP ;
- analyse des RAP et transmission aux ministères techniques des observations qui en ont découlées ;
- prise en compte des observations par les ministères et secrétariats d'État ;
- synthèse des données des RAP et rédaction du Rapport Général sur

la Performance.

Disponibilité des Rapports Annuels de Performance (RAP)

Annexé au projet de loi de règlement (PLR), le Rapport Annuel de Performance fait un bilan de la gestion en mettant en relief les résultats et performances enregistrés. Il présente les faiblesses et les points forts relevés dans la mise en œuvre de la stratégie de chaque programme et propose des mesures correctrices envisagées.

Il a été produit pour la première fois en 2021 pour faire le bilan de la gestion 2020. L'examen des RAP aboutit à la rédaction du Rapport Général sur la Performance

Le RAP est transmis à la Cour des Comptes en vue de l'audit de la performance des programmes.

Disponibilité du Rapport Général sur la Performance

Le Rapport Général sur la Performance (RGP) rappelle les acquis enregistrés dans la mise en œuvre du budget-programmes et énonce les perspectives. Il fait l'économie de l'exploitation des RAP produits par les Ministères et Secrétariat d'Etat et présente les perspectives liées à l'exercice sous revue.

Produit pour la première fois en 2021 dans le cadre de l'exercice 2020, le RGP accompagne la transmission des RAP à la Cour des Comptes.

Il est produit par le Ministre chargé du Budget.

## DIFFICULTES

Au titre des difficultés, l'on peut noter :

- l'insuffisance de données statistiques dans les ministères ;
- l'impact des évènements

conjoncturels sur le budget ;

- les valeurs manquantes dans les cadres de performance des DPPD-PAP;
- l'incohérence entre l'objectif spécifique et les indicateurs qui le mesurent ;
- l'incohérence entre l'exécution des crédits budgétaires et les valeurs réalisées ;
- le non-respect du canevas communiqué ;
- la lenteur dans la réaction de certains RFFIM.

## RECOMMANDATIONS

Pour faire face à ces difficultés, des recommandations suivantes ont été faites:

- la poursuite du renforcement des capacités des acteurs des ministères sectoriels ;
- le renforcement du système statistique ;
- le renforcement de l'appui et suivi des ministères ;
- une implication plus soutenue des cabinets ministériels et des RFFIM.

## PERSPECTIVES

Au titre des perspectives, le Directeur de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique est revenu sur la reprise du processus d'évaluation de la performance, le circuit d'élaboration des RAP, le calendrier d'évaluation de la performance et le renforcement des capacités qui prendra en compte l'organisation de la formation des acteurs centraux sur le budget-programmes et l'organisation de la formation à la carte prévues se réaliser du **1er avril au 30 novembre 2022**.

# MESURES D'ENCADREMENT DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022 (DAS)

Les mesures d'encadrement de l'exécution budgétaire 2022 ont été rappelées aux Responsables de programme, Responsables de la Fonction Financière Ministérielle, Directeurs des Affaires Financières des Institutions, Coordonnateurs et Chefs de Projets et aux Directeurs Régionaux du Budget et de la Solde par Monsieur DJOHAN Gérard, au cours des séances de travail entre le Directeur Général du Budget et des Finances et les acteurs budgétaires.



Présentation de M. DJOHAN Gérard, Directeur de l'Administration du SIGFIP

## MISE EN PLACE DU BUDGET

Le budget pour l'année 2022 a été mis en place dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE), le lundi 03 janvier 2022. Les notifications ont été transmises par programme aux Ordonnateurs Principaux, le vendredi 07 janvier 2022 par courrier n°0056/MBPE/DGBF/DAS-aach, du 06 janvier 2022, du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Quant aux notifications détaillées, elles ont été transmises par unités administratives depuis le lundi 10 janvier 2022.

## MESURES D'ENCADREMENT

### 1. Formalités d'exécution

Tous les anciens utilisateurs connectés en 2021 dans le SIGOBE, n'ont plus besoin de s'enrôler car les anciens codes d'accès restent valables. Seuls les nouveaux acteurs doivent s'enrôler dans le SIGOBE pour disposer de compte d'accès. Pour ce qui est des spécimens de signature, ils doivent être réédités en copiant le lien <https://siib.dgbf.ci/acteur/recuperation-specimen-signature> dans le navigateur web. Une fois sur la page, les acteurs doivent renseigner

l'identifiant SIGOBE, qui est l'adresse e-mail mentionné lors de l'enrôlement et cliquer sur le bouton « Récupérer » pour recevoir dans leur boîte mail un lien par lequel les spécimens seront disponibles.

Une copie des spécimens de signature doit être transmise aux principaux acteurs : Ordonnateur (Responsable de Programme), Contrôleur financier et Comptable assignataire.

### 2. Régulation budgétaire 2022

La régulation budgétaire qui vise à lier l'engagement des dépenses au rythme de recouvrement des ressources, est toujours en vigueur.. Les acteurs doivent nécessairement respecter les plafonds de crédits fixés pour leurs départements.

### 3. Recours aux avances de trésorerie

Le recours systématique aux avances de trésorerie est interdit. C'est une procédure dérogatoire d'exécution des dépenses autorisée si deux conditions cumulatives sont réunies, à savoir l'urgence avérée, laissée à l'appréciation du Ministre chargé du Budget et celui chargé des Finances et l'existence de crédits budgétaires sur la ligne concernée pour régulariser l'avance.

### 4. Mise à disposition des transferts et subventions

Les Responsables de programme (Rprog) doivent procéder prioritairement et chaque trimestre, suivant la régulation budgétaire, aux engagements des subventions et transferts au profit des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des Collectivités territoriales et Districts autonomes et des Sociétés d'Etat, bénéficiaires de subventions de l'Etat.

### 5. Exécution sur les financements extérieurs

Pour éviter l'inadéquation entre l'exécution financière et les décaissements des bailleurs sur les financements extérieurs des projets, les engagements sur les emprunts doivent s'effectuer en cohérence avec les demandes de fonds effectués par les projets, les décomptes disponibles ou les plans de décaissements prévus par les bailleurs.

Comme le stipule l'alinéa 2 de l'article 25 de l'arrêté interministériel 001 du 14 janvier 2020, « les dépenses sur financements extérieurs des projets d'investissement ne peuvent faire l'objet de demandes d'engagement que si ces financements sont mobilisés.»

## 6. Intégration des financements extérieurs des projets en cours d'année

Pour l'intégration de financements extérieurs des projets en cours d'exercice budgétaire, les acteurs doivent s'assurer au préalable de la signature effective de l'accord de financement dont copie doit être transmise à la DGBF. Il convient de noter que toute ouverture de crédits supplémentaires se fait par décret d'avance conformément à l'article 25 de la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances. Ainsi, l'intégration ne sera plus automatique comme précédemment. Les montants à intégrer devront correspondre aux décaissements prévus sur l'année tout en tenant compte de la capacité d'absorption des crédits du projet.

## 7. Interdiction de constituer des passifs (1)

Les passifs sont des dépenses sans couverture budgétaire, sans autorisation légale, donc contraires à la réglementation en vigueur. Ils naissent du non-respect du caractère limitatif des crédits budgétaires et également de commandes passées en l'absence de dotations budgétaires. Ils sont à proscrire car ils constituent des fautes de gestion, préjudiciables aux opérateurs économiques et entachent la crédibilité de l'Etat.

Face à la persistance des passifs, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a pris la Circulaire N° 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 pour réaffirmer l'interdiction de constitution de passifs et l'application effective de sanctions.

En effet, il est prévu des sanctions disciplinaires (article 74 de la Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la fonction publique) et des sanctions pécuniaires (article 73 de la Loi Organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant code de transparence).

Les acteurs budgétaires sont invités à se conformer à l'enveloppe budgétaire allouée dans la limite du plafond de dépenses autorisées par la régulation budgétaire en vigueur afin d'éviter de constituer des passifs.

Les opérateurs économiques seront sensibilisés par la CELIOPE sur l'obligation de disposer au préalable d'un bon de commande édité par les différents systèmes de gestion, d'une lettre de marché ou d'un ordre de service établis en bonne et due forme.

Pour rappel, l'Etat n'est engagé que lorsque les bons de commandes sont issus des systèmes d'exécution et visés par les Contrôleurs Financiers ou Budgétaires.

Par conséquent, les acteurs doivent éviter de donner des bons de com-

mandes manuels aux prestataires. Ainsi, toute transaction, sans couverture budgétaire, entre un acteur et un opérateur économique est une transaction privée qui n'engage aucunement l'Etat.

## 8. Capacité d'absorption des crédits d'investissement

L'exécution des projets d'investissement est très suivie par la Primature car c'est le moteur de la croissance économique. Les acteurs doivent donc être proactifs dans la conduite des opérations liées à l'exécution des projets d'investissement afin de réduire les délais de mise en œuvre. Ils doivent également faire un suivi régulier des projets d'investissement.

La DGBF va poursuivre les séances semestrielles avec les acteurs, sur les dépenses d'investissement afin de les aider dans les résolutions des éventuels problèmes rencontrés par eux dans l'exécution des dépenses d'investissement.

## 9. Modifications Budgétaires

Le Budget-Programmes a introduit différents niveaux de modifications budgétaires en vue de faciliter les mouvements budgétaires et accroître la célérité dans l'exécution.

La méconnaissance des procédures de mouvements budgétaires par les acteurs entraînent de fréquentes saisines de la DGBF pour des modifications relevant des acteurs eux-mêmes. Ainsi, les Rprog sont invités à se référer à l'article 60 de l'arrêté interministériel N°001/MPMBPE/MEF du 14 janvier 2020 et à se rapprocher des Responsables de la Fonction Financière Ministérielle (RFFiM) pour les modifications budgétaires..

Le montant annuel des modifications budgétaires d'un programme (ou dotation) ne peut dépasser 10% des crédits votés de ce programme (ou dotation).

Pour tout virement à l'intérieur d'une activité, il faut une décision du Rprog tandis que pour tout virement entre différentes activités de même nature de dépense dans un programme, il faut un arrêté du Ministre technique.

Pour ce qui est d'un virement entre différentes activités de natures de dépenses distinctes dans un programme ou différentes activités de même nature et programmes distincts, un arrêté interministériel Ministre technique - Ministre du Budget est nécessaire.

Concernant le virement entre activités de natures différentes et de programmes distincts et transferts de crédits entre Ministères, la prise d'un décret est obligatoire.

## 10. Financement des opérations nouvelles

Les acteurs doivent financer prioritairement les nouvelles opérations à travers un réaménagement budgétaire de crédits. Les nouvelles opérations qui ne peuvent être couvertes par un réaménagement, devront être reportées.

## 11. Report de crédits

Les reports de crédits d'un exercice budgétaire sur l'autre ne sont pas autorisés. En fin d'exercice, les crédits budgétaires non exécutés sont perdus. Ainsi, la mise des crédits en transferts, en fin d'exercice, pour les sauvegarder est proscrite car elle s'apparente à des mandats provisions.

## 12. Recours aux mandats provisions

Le mandat provision est un mandat émis en fin d'année au profit d'un comptable pour sauvegarder les crédits des opérations non achevées avant la clôture de l'exercice budgétaire. Sa constitution est interdite depuis l'année 2014 conformément à l'Arrêté interministériel n°001 / MPMB / MPMEF / CAB du 29 novembre 2013.

## 13. Gestion des véhicules administratifs

Le Système Intégré de Gestion des Véhicules Administratifs (SIGVA) a été mis en œuvre depuis 2018 pour assurer le suivi centralisé des véhicules administratifs en vue d'une meilleure maîtrise du parc automobile de l'Etat. Le SIGVA permet de capter l'ensemble des nouvelles acquisitions de véhicules au profit des services, de produire des statistiques fiables sur les véhicules et de gérer l'établissement et le suivi des Lettres de Commande Valant Marché (LCVM), des vignettes et des demandes de réforme.

Les acteurs sont invités à l'utilisation effective de l'outil dans la gestion des véhicules.

## 14. Mise en œuvre de la Comptabilité des matières

Adopté par le décret N° 2018-928 du 12 décembre 2018, la Comptabilité des Matières vise à maîtriser l'état du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat en quantité et en valeur.

La mise en œuvre de la Comptabilité des matières va se poursuivre en 2022 à travers :

- la finalisation des projets d'arrêtés interministériels relatifs à la méthodologie de détermination du bilan d'ouverture 2021, au seuil de patrimonialisation et à la mise en place de la commission de réception des matières ;

- la tenue de sessions de formation, d'information et de sensibilisation des acteurs budgétaires ;
- l'élaboration et le développement du Système Intégré de Gestion de la Comptabilité des Matières (SIGESCOM) en vue de retracer l'ensemble des opérations d'acquisition, de gestion et de réforme des biens meubles et immeubles.

### 15. Gestion des Abonnements en eau, électricité et téléphone

Les acteurs sont invités à poursuivre la lutte contre la fraude et les gaspillages à travers :

- la transmission à la Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE) de la liste des abonnements non actifs ;
- les réparations en cas de fuite ;
- la dénonciation des branchements illicites ;
- la sensibilisation de tous les bénéficiaires de logements d'astreinte à une utilisation rationnelle des abonnements ;
- la saisine de la DPE en cas de déménagement d'un service administratif d'un bâtiment privé, en vue de procéder à la résiliation des abonnements.

### 16. Clôture des engagements budgétaires en 2022

Les acteurs doivent traiter avec diligence les opérations budgétaires en tenant compte de l'arrêt des engagements qui devrait intervenir au plus tard le 30 novembre 2022 comme le stipule la lettre de mise en place du budget. Pour cela, les acteurs doivent mettre en place une programmation des engagements dans le temps pour éviter des engorgements et des demandes d'ouvertures en fin d'exercice budgétaire, qui impactent négativement le processus de clôture de l'exercice budgétaire.

### EVALUATION DES RFFIM

Il est porté à la connaissance des acteurs et particulièrement des DAF, que l'évaluation trimestrielle des DAF sera reprise au titre de l'exercice 2022, en leur qualité de RFFIM, au regard de leur rôle central de coordination de la préparation et l'exécution du budget dans les Ministères.

Les critères d'évaluation ont été révisés suivant quatre (4) axes à savoir :

- la préparation du budget ;
- le suivi de l'exécution du budget ;

- le suivi de la performance du Ministère ;
- la capacité organisationnelle du DAF dans son rôle de coordination.

### QUELQUES POINTS SPECIFIQUES AUX DIRECTEURS RÉGIONAUX DU BUDGET

1. Elaboration de rapport de fin d'année

La redevabilité étant au cœur du Budget-Programmes, il est nécessaire pour les Directeurs Régionaux du Budget de poursuivre la production des rapports.

2. Poursuite de la déconcentration  
En 2022, la déconcentration va se poursuivre dans six (6) nouvelles localités à savoir Bettié, Transua, Nassian, Kouassi kouassikro, Djékanou et Zoukougbeu.

Il reste au total dix-neuf (19) départements dans lesquels la déconcentration va se poursuivre au fil des années avec un objectif d'au moins cinq (5) départements par année.

La déconcentration permettra de disposer d'un service dans chaque département offrant des possibilités d'exécution du budget.

## MESURES D'ENCADREMENT DE L'EXECUTION DU BUDGET DES EPN ET ASSIMILES (DCB)

*Intervenant au cours des rencontres avec les acteurs budgétaires face aux Ordonnateurs des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et Contrôleurs Budgétaires, Monsieur Womin Marcel DOUA, Directeur du Contrôle Budgétaire, est rappelé les mesures d'encadrement de l'exécution du Budget des EPN et assimilés ainsi que les innovations du décret n°2021 671 du 3 novembre 2021 portant régime financier et comptable des EPN.*

### MISE EN PLACE DU BUDGET 2022

#### 1. Ouverture du RICI-EPN

Le lundi 17 janvier 2022, le Réseau Informatique de Comptabilité Intégrée des Etablissements Publics Nationaux (RICI-EPN) centralisé a été ouvert. Le RICI-EPN local a été également ouvert pour les EPN concernés.

#### 2. Préparation de l'exécution

Les crédits notifiés doivent être éclatés par l'Ordonnateur en articles, paragraphes et sous paragraphes.

Le Contrôleur Budgétaire doit, quant à lui, obligatoirement valider ce budget éclaté en y apposant son visa. Le budget ainsi éclaté et

validé doit ensuite être mis sur le RICI-EPN pour son exécution.

### MESURES D'ENCADREMENT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022

#### 1. Régulation budgétaire

Elle vise à aligner le rythme d'exécution des dépenses sur celui du recouvrement des recettes. Les Responsables de Programmes (RPROG) sont invités à transférer chaque trimestre aux Ordonnateurs les subventions en fonction des taux fixés. Le plafond annuel des engagements est fixé à 70% pour l'année 2022. Les Ordonnateurs doivent maintenir leurs dépenses dans la limite de ce plafond.

#### 2. Financement des opérations nouvelles

Les nouvelles opérations devront être prioritairement financées à travers un réaménagement des crédits des EPN. Celles qui ne pourront pas être couvertes devront être reportées en 2023.

#### 3. Fonctionnement du RICI-EPN centralisé

Les difficultés techniques observées en 2021 ont été résolues au fur et à mesure qu'elles ont été signalées. Les Ordonnateurs devront veiller à la maintenance et au remplacement des équipements informatiques du RICI-EPN devenus obsolètes.



Présentation de M. DOUA Womin Marcel, Directeur du Contrôle Budgétaire

#### 4. Passation des marchés publics

La procédure appropriée de passation de marchés au regard des seuils fixés devra être respectée. Les Ordonnateurs devront se référer à l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant code des marchés publics.

#### 5. Constitution des Ordres de Paiement (OP) de provision Interdite

Les Ordres de Paiement émis en fin d'année pour sauvegarder les crédits des opérations non achevées avant la clôture de l'exercice budgétaire sont interdits par l'arrêté interministériel n°01/MPMB/MPMEF/CAB du 29 novembre 2013, à l'exception des dépenses d'abonnement (eau, électricité, gaz, téléphone).

#### 6. Maîtrise de la masse salariale

Certains EPN paient des dépenses de personnel non prévues au budget, occasionnant ainsi l'insuffisance des crédits de personnel notifiés. Il convient de n'engager que les dépenses liées aux mesures nouvelles validées et budgétisées.

#### 7. Mobilisation des ressources

Toute recette perçue par l'EPN doit faire l'objet d'un titre de recettes régulièrement validé par le Contrôleur Budgétaire. L'Ordonnateur devra émettre les titres de recettes pour ainsi ordonner à l'Agent Comptable de procéder au recouvrement. L'utilisation directe des ressources propres hors budget n'est pas autorisée. Toute ressource non inscrite au budget, mais qui aura été encaissée, devra faire l'objet d'une intégration avant son utilisation.

Toutes les opérations de recettes doivent être obligatoirement retracées dans le RIC-EPN.

Le Contrôleur Budgétaire doit suivre les réalisations mensuelles de toutes les res-

sources afin de s'assurer de la bonne exécution du budget.

#### 8. Tenue des Comités de Trésorerie

L'arrêté n°274/MEF/DGTC/DGTC/DEMO du 07 septembre 2018 a institué un Comité de Trésorerie dans chaque EPN, réunissant obligatoirement l'Ordonnateur, l'Agent Comptable et le Contrôleur Budgétaire. Chaque réunion doit être sanctionnée par un Procès-Verbal (PV) dont copie devra être transmise à la DCB.

A fin décembre 2021, sur quatre-vingt-neuf (99) EPN et structures assimilées, neuf (9) ont tenu les douze (12) réunions mensuelles du comité de trésorerie prévues, vingt-quatre (24) ont tenu plus de six (6) réunions, cinquante-cinq (55) en ont tenu moins de 6 réunions et dix (10) EPN et assimilés n'ont tenu aucune réunion.

Les Ordonnateurs sont invités à œuvrer, au cours de cette année 2022, à la tenue mensuelle des comités de trésorerie dans leurs EPN respectifs;

Le fonctionnement régulier du Comité de Trésorerie, important organe de la gouvernance de l'EPN, est en effet essentiel.

#### 9. Installation et tenue des Conseils de Gestion

Selon les articles 9 à 12 de la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux EPN, le Conseil de Gestion est l'organe de supervision et de contrôle de l'EPN. Il doit par conséquent être régulièrement constitué et tenir au moins quatre (4) réunions statutaires par an.

A fin décembre 2021, sur les 85 EPN dont les décrets de création prévoient des Conseils de Gestion, soixante-dix-neuf (79) COGES ont été installés, soit un taux de 92%. Sur ces 79 COGES installés, cinquante-sept (57) ont tenu au

moins deux réunions sur 4, soit un taux de 72%.

Il est demandé aux six (6) EPN qui n'ont pas encore installé leurs COGES de le faire et à tous les EPN de veiller à la tenue régulière de leurs réunions statutaires. Les Contrôleurs Budgétaires doivent sensibiliser les Ordonnateurs dans ce sens.

Chaque réunion de COGES doit être sanctionnée par un Procès-Verbal, dont copie devra être transmise à la Direction du Contrôle Budgétaire.

#### 10. Participation du CB à l'élaboration du projet de budget de l'EPN

Selon l'article 18 de la loi régissant les EPN, le Contrôleur Budgétaire doit être nécessairement consulté dans la préparation du budget de l'établissement. Son avis motivé accompagne obligatoirement le projet de budget de l'EPN avant son examen par le Conseil de Gestion et en Conférence Budgétaire.

#### 11. Elaboration des rapports de fin de gestion

Le rapport de l'Ordonnateur et le compte financier de l'Agent Comptable doivent être disponibles assez tôt, pour permettre au Contrôleur Budgétaire de produire son rapport dans le délai réglementaire de 90 jours.

#### 12. Missions de supervision et d'assistance

Elles sont conduites annuellement par la DCB auprès des Ordonnateurs et des Contrôleurs Budgétaires de certains EPN, afin de s'assurer que la gestion se déroule selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Trente-trois (33) missions ont été effectuées en 2021. Ces missions ont permis de faire les constats majeurs suivants :

- les Conditions de travail de certains Contrôleurs Budgétaires ne sont pas satisfaisantes dans la mesure où huit (8) Contrôleurs Budgétaires partagent leurs bureaux avec leurs collaborateurs et cinq (5) Contrôleurs Budgétaires ont des bureaux trop exigus et ne peuvent, de ce fait, ranger correctement leurs archives

- les irrégularités dans la mise en place et le fonctionnement de certains Comités de Gestion (COGES) et Comités de Trésorerie ;

- l'absence de cadre organique des emplois et des effectifs ;

- le non-respect des procédures simplifiées de passation des marchés ;

- Certaines recettes propres ne sont pas retracées au budget de l'EPN.

Les missions prévues pour 2022 seront renforcées et couvriront un nombre plus important d'EPN et structures assimilées.

Le rapport de mission consolidé fera l'objet d'une Communication en Conseil des Ministres.

### 13. Audits d'EPN

Les audits réalisés par l'Inspection Générale d'Etat (IGE) et la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP) en 2021 dans quelques EPN ont relevé plusieurs irrégularités qui remettent en cause la qualité de la gouvernance de ces EPN. C'est le lieu d'interpeler les Ordonnateurs pour plus de rigueur dans la gestion administrative et financière des EPN;

La CEADP auditera trente-trois (33) autres EPN en 2022, conformément aux instructions du Ministre du Budget qui prévoit l'audit systématique de chaque EPN au moins une fois chaque 3 ans.

### 14. Collaboration entre acteurs de la gestion

Le Contrôleur Budgétaire et l'Agent Comptable ont pour mission d'aider les Ordonnateurs d'EPN à une utilisation optimale de leurs budgets, en vue de leur permettre d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés;

Il est avantageux d'entretenir une bonne collaboration avec eux, pour assurer une bonne exécution budgétaire;

En cas de difficultés avec le Contrôleur Budgétaire, l'Ordonnateur devra saisir la DGBF à travers la DCB.

### 15. Clôture budgétaire 2022

Il est constaté que certains Ordonnateurs attendent le dernier moment pour effectuer leurs opérations budgétaires. Ils sont invités à prendre toutes les dispositions idoines, afin d'éviter cette

pratique. Ils doivent traiter avec diligence leurs opérations budgétaires en tenant compte de l'arrêt des engagements qui interviendra au plus tard le 30 novembre 2022.

## INNOVATIONS DU DÉCRET N°2021-677 DU 3 NOVEMBRE 2021 PORTANT RÉGIME FINANCIER ET COMPTABLE DES EPN

### 1. Participation du Contrôleur Budgétaire à l'élaboration du budget de l'EPN

La participation du Contrôleur Budgétaire à toutes les phases d'élaboration du projet de budget de l'EPN et le caractère obligatoire de son avis motivé sur le projet de budget de l'EPN sont réaffirmés par le décret n°2021-677 du 3 novembre 2021 à son article 9.

### 2. Le contrôle a posteriori

Il consiste en la vérification de la régularité des recettes ou des dépenses déjà exécutées, de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne mis en œuvre par l'Ordonnateur. Ce contrôle porte aussi sur l'existence et la conservation des biens corporels et incorporels confiés aux utilisateurs de l'EPN. Le Contrôleur Budgétaire doit collecter et transmettre périodiquement les informations y afférentes à la Direction du Patrimoine de l'Etat, par le biais de la DCB conformément à l'article 24.

### 3. Comptabilité patrimoniale et gestion des matières

La gestion et la comptabilité des matières relèvent de la responsabilité de l'Ordonnateur qui désigne un Gestionnaire du Patrimoine (GP) à cet effet. A ce jour, seulement 43% des GP attendus des EPN ont été désignés.

Les Ordonnateurs des EPN en retard dans la désignation de leurs GP doivent faire diligence (articles 56 à 61).

### 4. Responsabilité des acteurs et sanctions

Les Ordonnateurs, les Agents Comptables et les Contrôleurs Budgétaires sont personnellement responsables des opérations de gestion et de contrôle dont ils ont la charge. Ils peuvent encourir des sanctions de la Cour des comptes, sans préjudice des sanctions disciplinaires, civiles, pénales et autres selon l'article 77 du décret précité.

### 5. Révision des textes d'organisation des EPN

Les EPN ont été invités à se conformer aux dispositions de la nouvelle loi régissant les EPN. A cet effet, les Ordonna-

teurs doivent proposer des projets modificatifs des décrets les régissant.

A ce jour, seulement deux (2) EPN ont transmis au Ministère du Budget, pour avis, leurs projets de décrets révisés.

La DGBF, à travers la DCB se tient à la disposition des Ordonnateurs pour les accompagner dans cet exercice.

## EVALUATION DE LA PERFORMANCE

### 1. Etude sur l'optimisation des ressources propres et la détermination des charges normatives des EPN

Elle est confiée au Cabinet CIDECE (sélectionné après appel d'offres restreint) et vise à faire le diagnostic de la gestion budgétaire des EPN, en vue d'élaborer des stratégies d'accroissement des ressources propres et de maîtrise de leurs charges.

Les Ordonnateurs ont été invités à faire diligence dans la mise à disposition des documents au cabinet d'étude retenu.

### 2. Etude relative aux risques inhérents à la gestion des EPN

Afin de détecter précocement et de traiter les dysfonctionnements et les risques encourus par les EPN, il est envisagé de mener une étude diagnostique en vue de l'élaboration de la cartographie des risques encourus par les EPN. L'objectif est de mettre en place un Mécanisme de Reporting et de Suivi Rapproché des EPN visant à anticiper sur les risques.

### 3. Evaluation de la gouvernance et de la performance des EPN

Dans le cadre de l'évaluation de la gouvernance et de la performance des EPN, il est institué, à partir de l'exercice 2022, une évaluation annuelle qui s'effectuera selon un ensemble de critères regroupés en huit (8) axes comme suit :

- **au niveau de la Gouvernance :**
  - Mise en place et fonctionnement des COGES,
  - Fonctionnement des Comités de Trésorerie,
  - Gestion administrative,
  - Gestion des ressources humaines.

- **Au niveau de la Performance :**

- Planification et programmation
- Gestion budgétaire
- Atteinte des résultats
- Production des rapports

Cette évaluation permettra de décerner un prix d'excellence aux trois (3) meilleurs EPN de chaque année à compter de 2022. Un comité d'évaluation est mis en place à cet effet.

# MESURES SPECIFIQUES AUX DIRECTEURS REGIONAUX

## ➤ CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DE LA SOLDE (DIRSOLDE)

Le vendredi 4 février, le Directeur Général du Budget et des Finances a eu une séance de travail avec les Directeurs Régionaux de la DGBF sur les mesures d'accompagnement de la gestion 2022. A cet effet, la contribution de la Direction de la Solde a été présentée par son Directeur, Monsieur Jean-Verdier EHOUSSOU.

Sa présentation visait essentiellement à rappeler les principes généraux dont la mise en œuvre contribue à la maîtrise des dépenses de personnel et à la satisfaction des usagers/clients à travers une meilleure qualité de service.



Intervention de M. EHOUSSOU K. Jean-Verdier, Directeur de la Solde

### PRESENTATION GENERALE DE LA MASSE SALARIALE 2022

Au titre du projet de budget 2022, les charges salariales sont projetées à 1.957,8 milliards de FCFA (37,2% des recettes fiscales) contre une estimation de 1.831,4 milliards (38,3% des recettes fiscales) à fin décembre 2021. Ces dépenses sont en hausse de 126,4 milliards par rapport au budget 2021, soit une progression de 6,9% liée principalement à l'intégration à la Fonction Publique de 10 300 enseignants contractuels pour 55,8 milliards et le recrutement de 3 000 soldats pour 9,8 milliards autorisé par le Conseil National de Sécurité.

26.314 agents ont été recrutés pour un coût de 114,9 milliards de FCFA dont 19.331 personnels civils, 1.688 policiers et 4.965 militaires et gendarmes.

25,5 milliards de FCFA dont 13,8 milliards au titre de la composante « vieillesse » (avancement d'échelon) et 11,7 milliards au titre de la composante « technicité » (promotion au grade supérieur ont été dégagés pour la prise en compte des glissements vieillesse et technicité (GVT). Ces 25,5 milliards de FCFA se répartissent entre l'Administration centrale (18,5 milliards), les EPN (1,8 milliard), la Police (1,8 milliard) et les Militaires (3,4 milliards).

Pour ce qui concerne la cinquième tranche du stock des arriérés, elle a été payée pour un montant 35 milliards de FCFA.

Quant aux sorties de carrière, elles ont permis une économie de 12,2 milliards pour un effectif de 7.262 agents dont 6.424 personnels civils, 449 policiers et 389 militaires.

Un montant de 21,0 milliards, composées essentiellement de rappels, a été payé dans le cadre du premier mandatement au titre des dé-

penses non reconductibles.

### PAIEMENT DU STOCK DES ARRIERES (SDA) POUR L'ANNEE 2022

Bilan de mise en œuvre  
Pour rappel, conformément aux protocoles d'accords entre le Gouvernement et les organisations syndicales, l'apurement du stock des arriérés devrait s'étaler sur une période de huit (08) ans pour compter de l'année 2018.

Les quatre (04) premières tranches de ce stock sont évaluées à un montant cumulé de 159,9 milliards sur un stock total de 249,6 milliards, soit un taux de réalisation de 64,1%. Pour l'année 2022, le montant inscrit au budget de l'Etat pour le paiement de la cinquième tranche est de 35,0 milliards. La population concernée par ce paiement est estimée à 58.581 personnes.

**Chronogramme de paiement 2022**

Le chronogramme de paiement du stock des arriérés de salaire au titre de l'année 2022 est disponible. Les Directeurs Régionaux devraient inviter les agents concernés de leur circonscription à le consulter pour connaître le mois de leur prise en compte.

La liste mensuelle des personnes payées est affichée sur le site internet de la DGBF [www.dgbf.gouv.ci](http://www.dgbf.gouv.ci).

**Modalités de paiement en 2022**

Au titre des bénéficiaires à la retraite, le paiement intégral du reliquat de leur SDA sur la période de janvier à mars 2022.

Au titre des bénéficiaires en activité, les paiements débuteront, également, au mois de janvier pour s'achever au mois d'octobre sur la base de l'antériorité du matricule des bénéficiaires. En outre, l'intégralité du reliquat du SDA sera versée aux bénéficiaires à cinq tranches et pour les autres bénéficiaires le montant sera, celui de l'année dernière majoré de 10%.

Au titre des ayants causes des bénéficiaires décédés, les paiements se font au fur et à mesure que les bénéficiaires se présentent et portent sur l'intégralité du montant restant.

**AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE**

Amélioration de la prise en charge des usagers/clients

Aujourd'hui, le niveau d'exigence est de plus en plus élevé de la part des usagers de nos services. Cependant, ces usagers continuent de rencontrer des difficultés dans leur rapport avec nos Administrations tant au niveau de l'accueil, de la communication, qu'au niveau du traitement des dossiers.

Les efforts d'amélioration de la qualité du service doivent se poursuivre en vue de corriger les points d'insatisfaction des usagers avec toute la rigueur et l'efficacité requises.

Comme solutions, Il importe donc de mettre en place dans nos services, des bureaux d'accueil et de conseils pour permettre de recevoir les usagers/clients, les conseiller à propos des procédures en vigueur, des durées et des entités chargées de traiter les dossiers. Ainsi, l'accueil et la manière de fournir les informations doivent être une priorité afin de rassurer nos usagers, répondre à leurs attentes, les satisfaire et gagner leur confiance.

Amélioration des délais de traitement des dossiers de premier mandatement

Les longues périodes d'attente du premier mandatement ont pour conséquence au plan budgétaire, l'accroissement de la masse salariale du fait du paiement des rappels de salaires élevés et au plan social, la démotivation au niveau des nouveaux fonctionnaires dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes.

En termes de résultat, après la mise en œuvre des actions conjuguées des différents acteurs de la chaîne de traitement des salaires, il convient de relever qu'à ce jour, les délais moyens de traitement ont été réduits de 50 à 70%, soit un délai maximum de (01) an pour les sortants de CAFOP et de (06) à (08) mois pour les autres fonctionnaires. Les Directeurs Régionaux doivent poursuivre la sensibilisation des gestionnaires de proximité en vue de la délivrance des actes administratifs avec diligence.

**RENFORCEMENT DES CONTROLES SUR LE TRAITEMENT DES SALAIRES ET ACCESSOIRES**

Dans le cadre du renforcement des contrôles sur le traitement des salaires et accessoires, il faut :

- poursuivre la lutte contre les mandatements indus et trop perçus en procédant à l'arrêt des indemnités des fonctionnaires qui en ont perdu le bénéfice, au retour des bons de

caisse n'ayant pas fait l'objet de paiement après 3 mois ;

- sensibiliser les gestionnaires de proximité des ressources humaines afin qu'ils transmettent avec diligence les informations sur les situations et positions d'agents publics à l'effet d'éviter les mandatements indus ;

- mettre à jour localement en temps réel les situations administratives et civiles des fonctionnaires et agents de l'Etat (corrections de positions administratives et d'emplois, régularisations de situations salariales, matrimoniales, familiales, etc.) ;

- poursuivre les différents contrôles ciblés, notamment le contrôle des différentes indemnités et accessoires de salaire.

**COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE**

La communication institutionnelle consiste à :

- informer les usagers sur la mise en ligne des bulletins de solde et du Certificat de Cessation de Paiement (C.C.P.) sur le site de la DGBF (<http://dgbf.gouv.ci/>);

- vulgariser les différents actes à céder, notamment les attestations bancaires à l'effet de réduire les contentieux relatifs aux domiciliactions ;

- poursuivre les rencontres de proximité avec les fonctionnaires et les services régionaux des autres ministères afin de vulgariser les procédures de traitement des dossiers

- créer un cadre de formation et de renforcement de capacité des agents nouvellement mis à notre disposition à travers un partage d'expériences, en vue de leur permettre d'acquérir une meilleure maîtrise des procédures en vigueur.

La mise en œuvre de ces principes généraux devrait contribuer à garantir une maîtrise des dépenses de personnel dans ce contexte de fortes contraintes budgétaires

## ➤ GESTION DU PERSONNEL DE LA DGBF (DRHMG)

Monsieur TANOY Yao Séraphin, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, a présenté aux Directeurs Régionaux du Budget et de la Solde la gestion du personnel de la DGBF et la nouvelle organisation des Directions Régionales.



Présentation de M. TANOY Yao Séraphin, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

### GESTION DES ARCHIVES DU PERSONNEL

Il existe au sein de la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG) un service qui s'occupe de la constitution et de la gestion des dossiers administratifs du personnel de la DGBF. Ce dossier comporte à la fois les éléments d'état civil et des actes administratifs qui retracent la carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat.

**Les Directeurs Régionaux doivent sensibiliser leurs collaborateurs à l'effet de déposer auprès du service de gestion des archives du personnel leur dossier.**

### ETABLISSEMENT DES FICHES DE POSTE

L'établissement des fiches de poste a pour objectif de s'inscrire dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

Il consiste à clarifier et formaliser les tâches et activités exercées par chaque agent, identifier les domaines et niveaux de compétences requis pour chaque poste de travail et établir une adéquation

entre les postes de travail et les ressources humaines.

Les Directeurs Régionaux sont invités à apporter leur concours afin que chaque agent de leur zone de compétence dispose de sa fiche de poste.

### GESTION DES DOSSIERS CNPS DES AGENTS CONTRACTUELS

Depuis 2017, la DGBF a procédé à l'immatriculation des agents contractuels auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Cette action permet aujourd'hui aux agents contractuels de bénéficier de certaines prestations dont :

- l'allocation familiale à hauteur de 5 000 F / enfant par mois payable trimestriellement ;
- l'assurance maternité pour les femmes en couche (salaire payé aux femmes bénéficiant d'un congé de maternité excepté la prime de transport) ;
- la couverture sanitaire en cas d'accident de travail et de maladie professionnelle ;
- l'assurance vieillesse (pension de retraite).

Pour être éligible à ces prestations, les agents concernés devront remplir certaines conditions notamment : être marié légalement et avoir des enfants à charge.

### VISITE DE TRAVAIL DE LA DRHMG DANS LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Du 27 septembre au 1er octobre 2021, une délégation de la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux conduite par Monsieur le Directeur a effectué une visite de travail dans les localités de SAN-PEDRO et GAGNOA.

Cette mission a permis à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens Généraux :

- de procéder à la revue des effectifs ;
  - de s'imprégner du cadre et conditions de travail des agents ;
  - d'appréhender d'éventuelles difficultés dans l'accomplissement des missions des services ;
  - de sensibiliser les agents sur les bonnes pratiques administratives.
- Les missions prévues pour l'année 2022 se tiendront dans les localités suivantes d'ABOISSO, d'AGBOVILLE, d'ABENGOUROU et de BONDOKOU.

## **DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS DE GESTION DU PERSONNEL**

Code d'Éthique et de Déontologie de la DGBF

Depuis le 29 décembre 2021, la DGBF a adopté son code d'éthique et de déontologie qui a pour objet d'instituer et promouvoir un ensemble de valeurs, de règles et de principes à observer par tout agent de la Direction Générale du Budget et des Finances.

Le code d'éthique et de déontologie de la DGBF a pour valeurs essentielles la solidarité, l'excellence et la transparence et pour principes d'Éthique la dignité et la probité.

Les règles de Déontologie sont l'obligation d'assurer le service, l'obligation d'impartialité, de neutralité et de désintéressement, les modalités d'information du public et ses limites et la qualité des relations professionnelles et humaines.

Guide de procédures de gestion du personnel

Le guide de procédures de gestion du personnel a pour objectifs :

- de définir les circuits d'élaboration des actes relatifs à la gestion de la carrière des agents en service à la DGBF
- d'identifier et préciser les rôles des acteurs intervenants dans la chaîne d'établissement desdits actes
- de vulgariser les dispositions importantes relatives aux textes régissant la carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat
- de mieux orienter les agents pour un meilleur suivi de leurs actes administratifs

Ce guide contient les mouvements du personnel, les congés et permissions, la notation des agents, les sanctions disciplinaires, la cessation de service, les autres actes administratifs et la gestion des dossiers CNPS des agents contractuels.

Système Intégré de Gestion du Personnel (SIGP)

Le Système Intégré de Gestion du Personnel (SIGP) a été mis en place pour faciliter la gestion du personnel et des archives et de permettre à la DGBF de disposer d'un outil de gestion efficace et fiable.

Les fonctionnalités du SIGP sont la gestion des fiches de poste, des congés administratifs, des mouvements et des archives du personnel, l'élaboration des actes administratifs ainsi que la production des statistiques sur le personnel.

## **RÉORGANISATION DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE LA DGBF**

Les services déconcentrés de la DGBF ont été réorganisés car l'organisation actuelle donne l'impression que ce sont les directions centrales qui sont représentées et non la Direction Générale.

Il est apparu opportun d'adapter l'organisation de nos Directions Régionales aux nouveaux défis en prenant en compte le nouvel environnement des finances publiques, caractérisé notamment par le basculement en mode Budget-Programmes.

La réorganisation des services déconcentrés de la DGBF va permettre à la DGBF d'assurer une meilleure coordination de ses actions et de renforcer sa visibilité sur

l'ensemble du territoire national.

- Organisation

Il sera créé dans chaque région administrative de la Côte d'Ivoire une Direction Régionale du Budget et des Finances (DRBF). Les DRBF exerceront leurs missions sous l'autorité du Directeur Général du Budget et des Finances en liaison avec les Directeurs Centraux, chacun en ce qui concerne son domaine de compétence.

Chaque DRBF comprendra une Sous-direction en charge de la Solde, une autre en charge du Budget et quatre services.

## **RECOMMANDATIONS**

Au titre du respect des obligations du Fonctionnaire et Agent de l'Etat Le DRHMG recommande aux agents :

- l'assiduité et la ponctualité au travail ;
- le respect de la hiérarchie ;
- d'éviter les conflits d'intérêts ;
- le respect de l'éthique et de la déontologie.

Au titre de l'encadrement des agents par les Directeurs Régionaux

Le DRHMG recommande aux Directeurs Régionaux :

- de veiller à la présence effective des agents à leur poste de travail ;
- de faire remonter les informations concernant les absences prolongées et non justifiées (48 heures d'absence équivaut à un abandon de poste);
- d'initier en cas de besoin les procédures de sanctions disciplinaires à travers les demandes d'explications et des rapports au supérieur hiérarchique et à la DRHMG.

**DOSSIER PROPOSE PAR : Salia GNANOU**

## SEMINAIRE BILAN 2021 ET PERSPECTIVES 2022

# LA DGBF FAIT SON AUTO-EVALUATION

Monsieur Moussa SANOGO, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat a présidé le sixième séminaire bilan de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), qui s'est tenu les 17 et 18 février 2022, pour la quatrième année consécutive, à Yamoussoukro.



Photo de famille des séminaristes

« Le thème que vous avez choisi, à savoir 'la Direction Générale du Budget et des Finances au cœur de la transparence dans la gestion budgétaire en Côte d'Ivoire', s'inscrit dans la droite ligne des actions entreprises par le Gouvernement ces dernières années, notamment en matière de transparence dans la conduite de l'action publique » a indiqué Monsieur Moussa SANOGO.

Le Ministre a par la suite exprimé son entière satisfaction pour les bons résultats qui ont caractérisé la gestion budgétaire 2021. « Ces résultats ont été possibles grâce à votre détermination et à votre engagement à vous inscrire dans l'excellence et la rigueur. Cela s'est traduit, entre autres, par la mise en place d'un nouvel applicatif budgétaire plus performant que les précédents à savoir le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) qui a, en effet, permis la bonne préparation du budget 2022 ainsi qu'une exécution plus efficace du budget 2021 » a-t-il indiqué. Il a par ailleurs ajouté que le SIGOBE

sera bonifié cette année 2022 d'une fonctionnalité importante pour la consolidation de la transparence. « Cette fonctionnalité, très attendue par nos partenaires économiques, est dénommée « eFournisseurs ». Elle a été essentiellement développée au profit des opérateurs économiques, afin de leur mettre à disposition un instrument de suivi en temps réel du traitement budgétaire et comptable des mandats de paiement émis à leur faveur » a dit le Ministre.

Quant à Monsieur TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances, il a rappelé que l'exercice budgétaire 2021, deuxième année de mise en œuvre du budget-programmes, tout comme l'exercice 2020, s'est déroulé dans un environnement marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19. « Malgré ce contexte difficile, grâce aux efforts de chacun des agents, la Direction Générale du Budget et des Finances a enregistré une bonne réalisation des objectifs qui lui ont été assignés » s'est réjoui le Directeur Général.

Ce séminaire bilan a été l'occasion pour les participants d'échanger autour de communications portant cinq (5) thématiques spécifiques relatives à la transparence budgétaire et au renforcement de l'efficacité de la gestion budgétaire, à savoir l'évaluation de la mise en œuvre du cadre du performance, le bilan de la première année d'exploitation du SIGOBE et perspectives, le point sur la mise en œuvre de la comptabilité des matières et perspectives, la stratégie d'implémentation de l'audit interne à la DGBF et l'introduction du Système de Management de Qualité (SMQ) au sein de la DGBF. A la clôture du séminaire bilan, le Directeur Général du Budget et des Finances, s'est réjoui de la bonne tenue du séminaire et a félicité l'ensemble de la DGBF pour avoir réalisé les activités prévues dans le PAS 2021 à 100% et au PA à 84,4% contre 78,6 en 2020.

**Salia GNANOU**  
**Sylvestre KOFFI**

## SEMINAIRE BILAN 2021 ET PERSPECTIVES 2022 DE LA DGBF LE RAPPORT FINAL

A l'issue du séminaire bilan, le rapport final a été lu par Monsieur EHOUSSOU Koffi Jean-Verdier, Directeur de la Solde.

Les jeudi 17 et vendredi 18 février 2022, s'est tenu à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, le séminaire bilan 2021 et perspectives 2022 de la Direction Générale du Budget et des Finances, autour du thème « La Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), au cœur de la transparence dans la gestion budgétaire ».

Ce séminaire était placé sous la présidence de Monsieur **Moussa SANOGO**, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Cette rencontre a regroupé, autour du Directeur Général du Budget et des Finances, le Directeur Général Adjoint, l'Inspecteur Auditeur Général, les Directeurs d'Administration Centrale, les Inspecteurs Auditeurs, les Conseillers Techniques du DG, les Directeurs Régionaux et les Sous-directeurs de la Direction Générale du Budget et des Finances. Le séminaire a également enregistré la participation de Monsieur Salifou OUEDRAOGO, Conseiller Spécial du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, pour les travaux.

Le présent rapport rend compte des principaux sujets débattus au cours de ce séminaire et en présente les conclusions.

### I. CEREMONIE D'OUVERTURE

Au cours de la cérémonie d'ouverture, trois (03) allocutions ont été prononcées.

La première a été faite par Monsieur **KONATE Karamoko**, sixième Adjoint au Maire, représentant le Maire de la Commune de Yamoussoukro. Dans son intervention, il a souhaité le traditionnel "Akwaba" aux séminaristes. Il a exprimé sa satisfaction pour le choix porté sur Yamoussoukro, la capitale politique de notre pays, pour la tenue de ce séminaire, avant de souhaiter plein succès aux travaux.

La deuxième intervention a été celle de Monsieur **TRAORE Seydou**, Directeur Général du Budget et des Finances. Il a indiqué dans son allocution que ce séminaire vise à faire le bilan de l'ensemble des activités de la DGBF au cours de l'année 2021, identifier les difficultés rencontrées, proposer des mesures correctrices et à définir les grandes orientations pour l'exercice 2022, au regard des défis liés à la transparence budgétaire dans un contexte de consolidation du retour à une crois-

sance forte après l'apparition de la Covid-19 et de ses variants.

Après avoir rappelé les principaux acquis en 2021 de la mise en œuvre du budget-programmes, il a indiqué que la Côte d'Ivoire est le premier pays de l'UEMOA à avoir réalisé le basculement total en mode budget-programmes.

Le Directeur Général du Budget et des Finances a réitéré sa gratitude et ses sincères remerciements à Monsieur le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, pour la qualité de son leadership.

Il a enfin, souhaité de très fructueux travaux à tous les participants.

Intervenant à son tour, Monsieur **Moussa SANOGO**, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, a adressé ses sincères félicitations à Monsieur **TRAORE Seydou**, Directeur Général du Budget et des Finances, qui œuvre sans cesse à l'amélioration et au renforcement de la transparence dans la gestion budgétaire dans notre pays.

Il a exprimé son entière satisfaction pour les bons résultats qui ont caractérisé l'exercice budgétaire 2021 notamment, l'exécution du budget à travers le SIGOBE, un nouveau système de gestion plus performant.

Le Ministre s'est également réjoui de la production des premier Rapports Annuels de Performance et du Rapport Général sur la Performance des programmes qui ont été fortement appréciés par la Cour des Comptes.

Poursuivant son intervention, il a souhaité vivement que les conclusions des travaux aboutissent à la définition des voies et moyens efficaces pour une bonne prise en charge des défis pendant la gestion budgétaire 2022.

Monsieur le Ministre a donné ses orientations pour l'année 2022 et a réitéré toute sa disponibilité et celle de son Cabinet à accompagner la Direction Générale du Budget et des Finances dans la mise en œuvre des recommandations du séminaire.

Tout en souhaitant un plein succès aux travaux, Monsieur **Moussa SANOGO**, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, a ouvert le séminaire bilan 2021 et perspectives 2022 de la Direction Générale du Budget et des Finances.

### II. COMMUNICATIONS



M. EHOUSSOU K. Jean-Verdier, Dir. Solde, Rapporteur du séminaire

Les présentations qui ont meublé les deux (02) jours de ce séminaire ont porté sur le bilan des activités 2021 et les perspectives 2022, ainsi que sur cinq (05) thématiques.

#### II.1. Présentation du bilan des activités 2021 et les perspectives 2022

Monsieur **TRAORE Tiédié**, Conseiller Technique du Directeur Général du Budget et des Finances, a assuré la modération de cette première communication présentée par Monsieur **ADOPO Fiacre**, Directeur des Politiques et Synthèses Budgétaires (DPSB).

Le présentateur a fait le point de la mise en œuvre des activités programmées en 2021 et a présenté les principales activités prévues pour l'année 2022.

Il est ressorti de son intervention, que le Plan d'Actions Stratégiques 2021 contenait vingt-quatre (24) activités. Il a ensuite indiqué que toutes les activités retenues dans le PAS 2021 ont été réalisées, en dépit de quelques retards observés dans la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

Concernant le Programme d'Activités 2021, ce sont vingt-sept (27) activités qui ont été entièrement réalisées sur les trente-deux (32) programmées.

**Au total, le taux d'exécution du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) 2021 est ressorti à 100% comme en 2020 et celui du Programme d'Activités (PA) 2021 s'est établi à 84,4% contre 78,6% en 2020.**

Le Directeur des Politiques et Synthèses Budgétaires a ensuite présenté le Plan d'Actions Stratégiques (PAS) et le Programme d'Activités (PA) pour l'année 2022. Il a indiqué que les activités du PAS 2022, au nombre de 26, répondent également aux orientations stratégiques données par Monsieur le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat et sont regroupées autour de trois (03) objectifs stratégiques à savoir : renforcer l'automatisation des opérations, améliorer la prévisibilité des opérations et consolider la maîtrise de la dépense publique. Quant au Programme d'Activités 2022, il comporte 29 activités regroupées autour de quatre (04) objectifs spécifiques à savoir : renforcer l'automatisation des opérations, consolider la maîtrise de la dépense publique, optimiser la gestion administrative et du personnel et améliorer le cadre de travail.

Relativement à cette première présentation, Monsieur le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, qui a bien voulu y assister, a donné des orientations qui devraient permettre une bonne mise en œuvre des activités retenues pour l'année 2022. Ces orientations portent notamment sur la prise en compte des enseignements issus de la mission de partage d'expérience effectuée au siège de la BCEAO à Dakar par la DPE, le suivi des recommandations issues des audits menés par la CEADP, la recherche d'une plus grande optimisation des dépenses liées aux formations hors Côte d'Ivoire et une anticipation plus accentuée dans le suivi de l'exécution budgétaire en rapport avec le respect de l'objectif du solde budgétaire.

D'autres échanges ont eu lieu et ont porté, entre autres, sur le déploiement des services de la DGBF à l'intérieur du pays et l'enrichissement de l'information sur les autres activités des Directions qui devrait également inclure les saisines de la CEADP.

Cette présentation a été suivie de cinq (05) thématiques.

## II.2. Présentation des thématiques

### Thématique 1 : Evaluation de la mise en œuvre du premier cadre de performance

Monsieur **DIABA Assoukpou Roger**, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances a assuré la modération. Ce thème a été présenté par Monsieur **N'GOUMISSA Koffi Claude-François**, Directeur de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Pu-

blique (DRBMGP). Sa présentation a porté sur les acquis et les difficultés de la mise en œuvre du premier cadre de performance de la gestion publique. Au titre de cette première année, cent-trente-quatre (134) Rapports Annuels de Performance ont été élaborés avec un taux moyen global de réalisation des cibles de 73,7%. Ces rapports ont permis d'élaborer un Rapport Général sur la Performance des programmes (RGP) et ont été annexés au projet de Loi de règlement 2020.

Il a également présenté les perspectives pour l'année 2022 à savoir : l'élaboration des projets de RAP par les Ministères, leur analyse par la DGBF, la validation définitive par les Ministères techniques et leur transmission à la Cour des Comptes accompagné du Rapport Général sur la Performance par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Les échanges ont porté sur les données chiffrées à utiliser dans le cadre de l'élaboration des RAP.

### Thématique 2 : Bilan de la première année d'exploitation du SIGOBE et perspectives

Monsieur **FOFANA Adama**, Inspecteur Auditeur Général a assuré la modération de cette thématique.

Ce troisième exposé, fait par **Monsieur KEITA Mahamadou**, Directeur des Traitements Informatiques (DTI), a permis de rappeler le contexte et les fonctionnalités principales du SIGOBE, de présenter le bilan de l'exploitation du SIGOBE au cours de l'exercice 2021, les innovations majeures intervenues dans le système en 2021 et les perspectives pour l'année 2022 à savoir, la finalisation des tests des nouvelles fonctionnalités du SIGOBE pour les RNE, les EPN et les Collectivités Territoriales et la mise en ligne du module "eFournisseur".

Le DTI a terminé son intervention par la présentation du module "eFournisseur", qui est un applicatif qui contribue à l'amélioration de la transparence budgétaire en offrant l'opportunité aux opérateurs économiques de suivre en temps réel leurs opérations budgétaires et améliorer la qualité de leurs échanges avec l'Etat. Les échanges ont porté principalement sur l'opportunité de l'automatisation de la levée du verrou sur les lignes à marché après leurs réaménagements en dessous du seuil à marché, les dispositions à prendre pour l'enrôlement des opérateurs économiques en région ainsi que la nature des pièces

justificatives requises en matière de contrôle des dépenses notamment, la fiche de liquidation.

### Thématique 3 : Point sur la mise en œuvre de la comptabilité des matières et perspectives

La modération de cette thématique a été assurée par Monsieur **wB**, Inspecteur Auditeur Général.

Cette communication, faite par Monsieur **Wb**, Directeur du Patrimoine de l'Etat (DPE), a été l'occasion de présenter le nouveau cadre de gestion des biens de l'Etat préconisé par la comptabilité des matières et les travaux du Comité de la comptabilité des matières mis en place ainsi que l'état d'avancement de la désignation des Gestionnaires du Patrimoine (GP) dont 96 ont été désignés à ce jour sur 150 attendus. Le DPE a en outre, abordé le renforcement des capacités des acteurs sur les modules portant cadre de gestion des biens de l'Etat et les procédures et outils de gestion en comptabilité matière. Il a relevé enfin les difficultés rencontrées dans le processus de mise en œuvre de la comptabilité des matières en 2021 et présenté les perspectives pour l'année 2022 notamment, la prise des textes réglementaires, la poursuite de la formation des acteurs et la finalisation du document d'actions stratégiques de la mise en œuvre de la comptabilité des matières.

Les échanges, à la suite de cette présentation, ont porté principalement sur le positionnement institutionnel du Gestionnaire du Patrimoine (GP), les dispositions à prendre pour la désignation des 54 GP restants auprès des entités administratives, notamment les EPN et l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la Comptabilité des Matières assortie d'un chronogramme pour permettre une bonne visibilité du processus.

### Thématique 4 : Stratégie d'implémentation de l'audit interne à la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF)

Monsieur **TRAORE Tiédié**, Conseiller Technique du Directeur Général du Budget et des Finances, a assuré la modération de cette thématique.

Cette communication faite par Madame **TRAORE née COULIBALY Ahoua**, Inspecteur Auditeur a porté sur la stratégie de la mise en place de « L'Audit Interne » au sein de la DGBF,

à savoir le déploiement progressif au sein des Directions Centrales et des Directions Régionales, la démarche et les outils de l'audit interne. Il a été question également de se familiariser avec des notions telles que la charte d'audit, la cartographie de processus, la cartographie des risques, l'univers d'audit, la stratégie et le plan d'audit, le tout inscrit dans le cadre des normes, référentiels et bonnes pratiques universellement reconnues.

L'Inspecteur Auditeur a aussi développé les points d'attention ainsi que les opportunités offertes dans le cadre de la mise en œuvre de l'audit interne au sein de la DGBF dans un contexte de renforcement de la transparence budgétaire.

Les échanges ont porté sur un possible chevauchement entre l'audit interne et le contrôle a posteriori du contrôleur financier, l'indépendance de la structure chargée de l'audit interne au sein de la DGBF, la formation des agents de la DGBF sur l'audit interne.

#### **Thématique 5 : Introduction du Système de Management de Qualité (SMQ) au sein de la DGBF**

Monsieur DIABA Assoukpou Roger, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances a assuré la modération.

Ce dernier thème a été présenté par Monsieur N'GOUMISSA Koffi Claude-François, Directeur de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP). Il a expliqué l'intérêt de l'approche de la certification globale basée sur les trois principales fonctions de la DGBF que sont le budget de l'Etat, le contrôle budgétaire et l'évaluation des dépenses. Cette approche durera au moins trois ans dont une année pour chaque phase de l'opération à savoir : (i) construction du système de management de la qualité, (ii) déploiement, évaluation et amélioration du système et (iii) certification du système de management de la qualité.

Il a terminé ses propos par la présentation des conditions de réussite de l'opération qui se résument en la disposition des correspondants qualité, l'implication des responsables de la DGBF et surtout l'adhésion de tout le personnel.

Après la présentation, les échanges ont concerné le choix de l'approche de certification et l'adhésion de tout le

personnel de la DGBF. A ce sujet, le DG a exhorté l'ensemble du personnel à une implication effective à la réussite du processus dont le lancement est prévu au mois de mars 2022.

#### **III. RECOMMANDATIONS**

Les principales recommandations ont été les suivantes :

##### **Au titre du bilan des activités 2021 et perspectives 2022**

1. Anticiper davantage l'évaluation des perspectives de l'exécution, notamment en avril et en juillet, pour assurer un meilleur suivi du respect de l'objectif du solde budgétaire ;
2. Faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'évaluation de la CEADP ;
3. Mener des réflexions en vue d'optimiser les dépenses liées aux missions de formation hors Côte d'Ivoire ;
4. Mettre en place un dispositif de suivi des activités prioritaires inscrites dans les plans d'actions internes des Directions, autres que celles retenues dans le Plan d'Actions Stratégiques et le Programme d'Activités de la DGBF ;
5. Elaborer le projet de Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025 en vue de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au parlement ;
6. Préparer dans les délais constitutionnels, le projet de loi de finances 2023 et ses annexes.

##### **Au titre de l'évaluation de la mise en œuvre du premier cadre de performance**

7. Sensibiliser au renforcement du système de production de données statistiques au sein des ministères techniques ;
8. Poursuivre le renforcement de capacités des acteurs des ministères sectoriels ;
9. Renforcer l'appui et le suivi des ministères ;
10. S'appropriier en interne les évolutions liées au budget-programmes ;

##### **Au titre du bilan de la première année d'exploitation du SIGOBE et perspectives**

11. Continuer d'apporter des améliorations continues au SIGOBE ;
12. Prendre les dispositions pour réaliser les tests sur les modules complémentaires du SIGOBE relatifs à l'exécution

du budget des EPN, Représentations Nationales à l'Etranger et Collectivités territoriales en vue de leur implémentation effective en 2023 et former les acteurs à leur utilisation ;

##### **Au titre du point sur la mise en œuvre de la comptabilité des matières et perspectives**

13. Prendre les dispositions pour finaliser l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la comptabilité des matières ;
14. Finaliser en collaboration avec la DTI, le cahier de charges relatif au Système Intégré de Gestion de la Comptabilité des matières (SIGESCOM) ;
15. Mener des réflexions sur le positionnement institutionnel du Gestionnaire du Patrimoine (GP) ;
16. Proposer des actions en vue de permettre la désignation effective des gestionnaires du patrimoine, notamment l'implication des ordonnateurs d'EPN ou envisager une Communication en Conseil des Ministres pour interpeller leurs Ministres de tutelle ;
17. Accélérer la mise en œuvre des enseignements tirés de la mission de la DPE au siège de la BCEAO à Dakar sur la gestion des biens meubles et immeubles faite au niveau de cette institution ;

##### **Au titre de la stratégie d'implémentation de l'audit interne à la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF)**

18. Rendre fonctionnel le département d'audit créé au sein de la CEADP ;
19. Finaliser le plan d'audit de la DGBF et entamer sa mise en œuvre en 2022 ;

##### **Au titre de l'introduction du Système de Management de Qualité (SMQ) au sein de la DGBF**

20. Prendre les dispositions nécessaires pour le démarrage du déploiement du système de management de la qualité ;
21. Sensibiliser l'ensemble du personnel à s'approprier la démarche issue de la stratégie de management de la qualité au sein de la DGBF.

Fait à Yamoussoukro,  
le 18 février 2022.

Le Séminaire

# QUELQUES IMAGES DU SEMINAIRE BILAN



Discours de M. le Directeur Général du Budget et des Finances



Ouverture du séminaire par M. le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat



## KEITA MAHAMADOU, DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION BUDGETAIRE (DSIB) : « LE SIGOBE A RENFORCÉ LA CELERITE DANS L'EXECUTION DES OPERATIONS BUDGETAIRES »

Le 8 décembre 2021, KEITA Mahamadou a été nommé KEITA Mahamadou, Directeur des Systèmes d'information Budgétaire (DSIB). Pur produit de la Direction Générale du Budget et des Finances qu'il intègre en 2007, à sa sortie de l'Ecole nationale d'Administration (ENA). Il occupe successivement les postes de Chargé d'Etudes et de Chef de Service à la Direction de l'Administration du Système d'Exécution Budgétaire (DASEB) avant d'être nommé au poste de Sous-Directeur des Opérations Budgétaires des Collectivités Décentralisées à la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD) en 2012 (arrêté n°237/mef/cab du 17 avril 2012). Parallèlement à ces différentes fonctions, il fut également Contrôleur Budgétaire dans divers Etablissements Publics Nationaux (EPN) dont le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) et l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody. DGBF INFOS est allé à sa rencontre.



KEITA Mahamadou, Directeur des Systèmes d'information Budgétaire (DSIB)

**DGBF Infos :** Le 8 décembre 2021, vous aviez été nommé Directeur des Systèmes d'information Budgétaire (DSIB), quelles ont été vos premières impressions à la suite de cette nomination ?

**KEITA Mahamadou :** D'entrée de propos, un sentiment de gratitude à l'endroit de DIEU, Créateur et Pourvoyeur de toutes choses pour avoir permis cette nomination.

Une pensée pieuse à l'endroit de ma mère défunte qui a toujours prié pour des promotions fructueuses dans la carrière professionnelle de son fils.

Un sentiment de reconnaissance à l'endroit de Monsieur le Directeur Général du Budget et des Finances pour avoir porté son choix sur ma modeste personne à ce poste.

Un sentiment de profond respect et de remerciement à l'endroit de Monsieur le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour avoir présenté cette proposition de nomination au Président de la République qui l'a entérinée.

Je ferai en sorte, tout le temps que j'occuperai cette fonction, d'être à la hauteur des attentes placées en moi.

**DI :** Du syndicalisme au comité de Direction. Qu'est ce qui va changer ?

**KM :** Pour moi, le syndicalisme et le comité de Direction sont les deux faces d'une même médaille. En effet, en tant que syndicaliste responsable, nous avons toujours œuvré à mener des actions et à porter les idées allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les syndiqués en général, et des agents de la DGBF en particulier.

Maintenant que je suis dans une position où je peux contribuer à la prise des décisions, je mettrai à disposition mon expérience syndicale au profit de la bonne marche de notre Maison commune, la DGBF.

**DI :** Quelles sont les missions de la DTI ?

**KM :** La Direction des Systèmes d'information Budgétaire (DSIB) est une direction centrale de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) créée en 2008. Elle a une fonction transversale et a pour missions :

- la définition et la mise en œuvre de la politique informatique de la DGBF. C'est à ce titre qu'elle a en 2013, défini le plan assurance qualité informatique de la DGBF et le plan d'urbanisation informatique ;

- la conduite des projets informatiques et le développement des applications. A cet effet, la DSIB a conduit et mis en œuvre le Projet de Refonte du Système d'Information Budgétaire (PRSIB) qui a permis en 2020 le basculement du budget de l'Etat en mode budget-programmes ;

- la coordination de toutes les activités informatiques. C'est en vertu de cette charge que la DSIB assiste toutes les autres directions de la DGBF quotidiennement ;

- la gestion de l'exploitation et de la maintenance des équipements et du réseau informatique. Ainsi, cette direction a conduit la mutualisation des réseaux informatiques et téléphoniques et la mise en service du Data center ;  
 - le développement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Elle a donc vulgarisé l'utilisation des dominos internet, les mails professionnels et la gestion électronique des courriers avec l'appli EMERAUDE. En plus, la DSIB a œuvré au basculement vers la téléphonie TOIP depuis 2018 ;  
 - la maintenance évolutive des applications informatiques.

**DI : Quels sont les rapports entre la DSIB et les autres Directions centrales de la DGBF ?**

**KM :** Les rapports entre les autres Directions Centrales de la DGBF et la DSIB sont des rapports cordiaux et professionnels. La plupart des Directeurs centraux sont des aînés et des personnes avec qui j'ai toujours eu des relations fraternelles et amicales. En outre, je pense que toutes les Directions Centrales de la DGBF sont les joueurs d'une seule et même équipe comme l'indique chaque fois le Directeur Général du Budget et des Finances.

**DI : Aujourd'hui, après les difficultés du début, le SIGOBE donne-t-il entièrement satisfaction ?**

**KM :** La première année d'exploitation du SIGOBE en 2021 a permis d'enregistrer des avancées considérables dans la gestion budgétaire. Cet applicatif a renforcé la célérité dans l'exécution des opérations budgétaires, a connecté tous les acteurs du circuit de la dépense publique et a simplifié les échanges entre ces acteurs. Accessible via Internet, le SIGOBE couvre le territoire national depuis sa mise en exploitation, sans coûts de déploiement supplémentaires. Réalisé avec des outils et des techno-

logies modernes comprenant une couverture fonctionnelle plus large et plus complète relativement à la chaîne de la dépense publique, le SIGOBE continuera de s'améliorer sans arrêt du système et sans interruption des opérations pour les utilisateurs. Au regard des performances enregis-



KEITA Mahamadou, Directeur des Systèmes d'Information Budgétaire (DSIB)

trées, le SIGOBE sera étendu aux Représentations Nationales à l'Étranger, aux Collectivités Territoriales et aux Établissements Publics Nationaux (EPN), par le développement de nouvelles fonctionnalités qui pourront être disponibles dès la gestion 2023.

**DI : On parle de plus en plus d'un portail en ligne dénommé eFournisseur. En attendant un développement plus approfondi après la présentation au Pre-**

**mier Ministre, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?**

**KM :** Les études et le développement du module « eFournisseur » sont achevés depuis la fin d'année 2021. eFournisseur a même été validé en comité de directions de la DGBF le 30 décembre 2021 et présenté au Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État le 10 janvier 2022.

La version validée permet aux fournisseurs et prestataires de l'État de suivre toute la phase budgétaire de leurs factures en attendant de pouvoir suivre les traitements comptables quand le retour de l'information via l'interfaçage sera effectif.

Ce module sera donc mis en exploitation après le lancement officiel du Premier Ministre.

**DI : Quelles sont les perspectives au niveau de la DSIB ?**

**KM :** Les perspectives immédiates concernent le développement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux modules en vue d'améliorer l'utilisation du SIGOBE par les acteurs de l'exécution du budget.

Par ailleurs, nous voulons œuvrer à faire de la DSIB, l'interlocuteur privilégié des agents et des services de la DGBF pour toutes les questions informatiques.

**DI : Votre mot de fin.**

**KM :** Mes mots de fin vont à l'endroit de tous les agents de la DSIB car je voudrais les féliciter pour leur abnégation au travail et leur demander de continuer dans la même dynamique pour toujours répondre aux attentes de la hiérarchie.

Interview réalisée par  
 Salia GNANOU  
 et Silvère OULEPO

## MBPE / VOEUX DU NOUVEL AN

# LE MINISTRE MOUSSA SANOGO DÉVOILE SES PRIORITÉS

*La salle de conférences du 20ème étage de l'immeuble Sciam à Abidjan-Plateau, a servi de cadre à la traditionnelle cérémonie de présentation de vœux au Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE), M. Moussa SANOGO, le vendredi 25 février 2022. Au cours de cette rencontre, le Ministre et ses collaborateurs se sont souhaité réciproquement leurs vœux les meilleurs. L'occasion fut belle pour le ministre de lever un coin du voile sur des chantiers prioritaires.*



Photo de famille de la DGBF avec le MBPE

« Nous devons redoubler d'efforts parce que nous avons un budget qui ressort à 9901,1 milliards de FCFA, en progression de 17%, dont le financement restera un défi. C'est pourquoi, je voudrais souligner quelques chantiers extrêmement importants qu'il faudra accélérer en 2022 » a affirmé M. Moussa SANOGO. Au nombre de ces priorités le Ministre a évoqué la finalisation du développement des fonctionnalités complémentaires du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) pour les Ambassades, les EPN et les Collectivités, la mise en application de e-fournisseur, la réalisation des travaux pour l'optimisation des ressources propres et la rationalisation des charges des EPN. La poursuite de la mise en œuvre de la comptabilité matière, à travers notamment la réalisation de l'inventaire des biens mobiliers de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, l'élargissement de l'assiette fiscale et des taux de certains impôts et taxes, le renforcement de l'efficacité du contrôle fiscal, la consolidation des performances de l'administration fiscale, sont mentionnés. Au menu de ces activités phares, figurent également la poursuite de l'autonomisation et la dématérialisation des opé-

rations douanières, le renforcement de la lutte contre la fraude douanière, le renforcement du cadre de suivi des entreprises publiques, l'opérationnalisation du principe d'administration indépendant au sein des Conseils d'Administration. Le lancement des contrats de performance de seconde génération, la connexion de 50 collectivités au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), ou encore le développement de la version 2 du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGO-MAP) font partie des dossiers prioritaires. Ceci dit, le Ministre a salué les efforts qui ont abouti à des résultats remarquables en 2021. A cet effet, il a noté avec satisfaction « la multiplication par 9 en trois ans, des résultats nets des entreprises publiques. » Il a exprimé sa totale disponibilité à accompagner l'ensemble des structures afin de mener avec succès les objectifs fixés. Sur cet aspect, le Ministre a souligné n'avoir aucun doute, au regard des résultats enregistrés ces dernières années. Aussi a-t-il félicité ses collaborateurs tout en les exhortant à œuvrer dans une synergie d'actions pour bâtir une équipe forte et solidaire afin de relever les défis actuels.

Au nom des Directions Générales (Budget, Douanes, Impôts, Portefeuille de l'Etat, Marchés Publics), des structures rattachées et de l'ensemble du personnel, M. N'DA Kacou Ange, Directeur du Contrôle Financier (DCF), s'est réjoui du leadership du Ministre Moussa SANOGO qui impacte la dynamique d'évolution qui prévaut au niveau de la gestion budgétaire, la gestion des marchés publics, la fiscalité intérieure, la fiscalité de porte, du Portefeuille de l'Etat, du contrôle des opérations budgétaires de l'Etat. Ce qui a permis à la Côte d'Ivoire d'être le premier pays de l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à avoir réalisé le basculement total en mode budget-programmes.

La cérémonie de présentation de vœux au Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat a débuté par une intervention du Chef de Cabinet M. GRAMBOUTE Soiliho pour situer le contexte de la présente édition. Elle a été aérée par une prestation de l'humoriste Joël. Les collaborateurs du Ministre lui ont offert des présents. La rencontre s'est achevée par des séances photos et un cocktail.

**Gustave Agbanyan**

## VIE ASSOCIATIVE / AMA-DAS

## KADJA MARC REMPLI POUR UN NOUVEAU MANDAT

L'Amicale des agents de la Direction de l'Administration du SIGFiP (AMA-DAS) a tenu son Assemblée Générale Elective (AGE) le vendredi 14 janvier 2022, à la Rotonde de la Cité Financière de la Tour F au Plateau. Au cours de ses assises, les instances dirigeantes de l'amicale ont été renouvelées.



Photo de famille des congressistes avec les officiels

Les congressistes, venus de plusieurs localités du pays ont écouté le bilan moral et financier du précédent bureau et ont par la suite procédé au toilettage des statuts et du règlement intérieur de l'amicale avant de passer aux votes.

M. DJOHAN Gérard, Directeur de l'Administration du SIGFiP (DAS), par ailleurs membre d'honneur de ladite amicale s'est réjoui de la présence des agents venus nombreux répondre à l'appel de leur association. Il a exhorté les mutualistes à œuvrer, dans un langage franc et courtois un bon toilettage des textes car a-t-il ajouté « l'avenir de la mutuelle dépend justement de ses textes ». Il a également félicité le bureau sortant pour le travail abattu, surtout pour les partenariats noués ici et là pour le bien-être de la mutuelle.

M. KADJA KRE Alain Marc, informaticien à la DAS, candidat unique à sa propre succession a été reconduit par acclamation. Les postes de Commissaires aux Comptes sont revenus éga-

Le président élu n'a pas manqué de remercier l'assemblée pour la confiance renouvelée. « Je réaffirme mon engagement sans faille à œuvrer pour une AMA-DAS plus dynamique, prospère et plus solidaire de ses membres » a-t-il indiqué. Créée en 2009, les objectifs de l'AMA-DAS sont, entre autres, de susciter et entretenir l'esprit de cohésion, de fraternité et d'entraide entre tous ses membres, d'œuvrer à l'épanouissement social et professionnel de tous ses membres, d'établir les relations amicales et de poser des actions pour le bien être moral et matériel de ses membres.



le Président réélu de l'AMADAS avec le DAS et le représentant du DRHMG

lement par acclamation à Messieurs KRA Ahouman Bienvenue et KOUAME Aya Berthe épouse GBOBIA, tous en service en centrale.

**Abawata CISSE**

DGBF/JOURNEES SPORTIVES

# LA DIRECTION DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE REMPORTE LES TROPHÉES DES FINALES HOMMES ET DAMES

Les journées sportives de football Maracana de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) se sont déroulées les 15 et 22 janvier 2022 à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), sis à Marcory. Au terme des finales, hommes et dames, la Direction du Contrôle Budgétaire (DCB) s'empare des deux trophées.



Photo de famille des équipes féminines et masculines vainqueurs de la DCB avec le DGBF

Irrésistibles, solides et conquérantes, les équipes masculines et féminines de la Direction du Contrôle Budgétaire sont les grands vainqueurs du Tournoi de football Maracana de la DGBF, doté du trophée du Directeur Général du Budget et des Finances, Monsieur TRAORE Seydou. Après les phases éliminatoires qui se sont déroulées le samedi 15 janvier 2022, les équipes de la DCB étaient confrontées en finale, une semaine plus tard (soit le samedi 22 janvier 2022), chez les hommes et les dames respectivement avec la Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS) et la Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE). Dans une ambiance festive, et devant pratiquement toute l'équipe dirigeante de la DGBF avec à sa tête M. TRAORE Seydou, les différents athlètes ont riva-

lisé d'ardeur pour s'adjuger les trophées mis en jeu. Au terme des différentes rencontres, chez les hommes, la

et des Finances, a indiqué que cette activité constitue un moment de communion, de fraternité et de cohésion



Le DCB manifestant sa joie après la récompense par le DGBF

DCB a pris le meilleur sur la DAS, détentrice du trophée, sur le score de un (01) but à zéro (00). Chez les dames, l'équipe féminine de la DCB disposait de celle de la DPE aux tirs au but. Satisfait du bon déroulement des matchs et de ces journées sportives, M. TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget

pour l'ensemble des agents de la DGBF. Il a également remercié le comité d'organisation avec à sa tête M. TANOY Yao Séraphin, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG), ainsi que les entreprises qui ont associé leur image à cette grande aventure humaine. Toutes les équipes qui ont pris part à ces deux finales ont été récompensées par des jeux de maillots, des trophées et une enveloppe en espèces.

Sylvestre KOFFI

## RENOVATION DES ASCENSEURS

# LA DGBF RECOIT SES NOUVEAUX ASCENSEURS

La remise officielle des ascenseurs de la DGBF a eu lieu dans le hall de la tour F le mercredi 26 janvier 2022 en présence de Monsieur OUATTARA Féligué, Directeur des Affaires Financières (DAF) du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat représentant Monsieur Moussa SANOGO, Ministre du Budget et des Portefeuille de l'Etat et de TANOY Yao Séraphin, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG) de la Direction Générale du Budget et des Finances, représentant Monsieur TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances.



une vue de la séance de remise des clés des ascenseurs

En panne depuis quelques temps, les ascenseurs assurant la desserte entre les différents paliers de la tour F ont été mis en état de marche pour le bonheur des travailleurs. La cérémonie de présentation de cet outil de travail s'est déroulée le mercredi 26 janvier dernier en présence de monsieur Ouattara Féligué, Directeur des Affaires Financières du ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, représentant le Directeur Général du Budget. Il a d'emblée remercié au nom du Directeur Général les différentes structures chargées de l'exécution de ce travail avant de les féliciter pour le respect des délais de livraison.

« Je voudrais au nom du Directeur Général vous remercier parce que vous avez respecté votre cahier de charge. Le délai fixé a été respecté et nous constatons le beau travail qui a été

fait. Aujourd'hui nous sommes là pour livrer l'ouvrage» a indiqué monsieur OUATTARA Féligué.



Photo de famille des participants

Le Directeur General Adjoint de la société prestataire (OTIS) a quant à lui remercié la direction générale pour l'indulgence et la patience dont elle a su faire preuve pendant la période des travaux avant d'exprimer sa satisfaction pour le partenariat (vieux d'une trentaine d'années) qui lie sa structure à la DGBF. Aussi, en raison de la délicatesse des appareils et la complexité

de leur utilisation il a tenu à prodiguer quelques conseils quant à leur utilisation. «C'est un travail qui requiert une haute technicité et vous pouvez comprendre à quel point nos équipes ont accompli ce travail pour vous permettre d'être en sécurité. Soyez donc confiant en prenant vos ascenseur». a-t-il ajouté.

Les liftiers chargés du bon fonctionnement des ascenseurs se sont quant à eux montrés disponibles en cas de pannes ou de perturbations. Ils ont par ailleurs rappelé que les cartes d'accès personnalisés (50 au total dont 27 en réserves) sont activables en cas de besoin. Ces cartes de dernières générations sont beaucoup plus résistantes et affranchies des risques de démagnétisation au contact des métaux ferreux, ont-ils ajouté.

SILUE VANESSA

## PRIX SPECIAL PANAFRICAIN ICS 2021-2022

# ALI SISSOKO DISTINGUE MEILLEUR ADMINISTRATEUR DES SERVICES FINANCIERS

Monsieur Ali SISSOKO, Directeur du Patrimoine de l'Etat (DPE) a reçu le Prix Spécial Panafricain de l'Inter Africaine de Communication et de Sondage (ICS 2021-2022) du meilleur administrateur des services financiers de l'Etat de Côte d'Ivoire. La cérémonie de remise du prix a eu lieu, le vendredi 25 février 2022, à l'hôtel Ivotel-Abidjan Plateau.



M. Ali SISSOKO, Directeur du Patrimoine de l'Etat (DPE)

Ce prix a été décerné au Directeur du Patrimoine de l'Etat, après plusieurs mois d'enquête, en raison de ses qualités managériales et sa gestion transparente rigoureuse des deniers publics qui ont permis à la Côte d'Ivoire de faire d'importantes économies. Selon Monsieur Charles Sandé, Directeur Général de l'ICS, les différentes réformes entreprises par Monsieur Ali SISSOKO, à la tête de la Direction du Patrimoine de l'Etat, ont permis à la Côte d'Ivoire d'économiser plus de 800 millions de francs CFA en 2021.

Prenant la parole, Monsieur Ali SISSOKO a rendu un hommage à sa hiérarchie, notamment Monsieur Moussa SANOGO, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat et M. TRAORE Seydou Directeur Général du Budget et des Finances.

Poursuivant, le Directeur du patrimoine de l'Etat, a présenté des résultats satisfaisants obtenus récemment, notamment le recensement de 2.247 nouveaux biens meubles portant le nombre de biens meubles de l'Etat à 337.170 biens (meublé et matériel de bureau, matériel informatique, matériel biomédical), la délivrance de 15 932 vignettes administratives ou encore la mise en œuvre de la Comptabilité des Matières.

« A travers la Comptabilité des Matières, l'Etat veut se donner les moyens de maîtriser la totalité de ses biens mobiliers, immobiliers, infrastructurels à travers leur recensement, leur valorisation, leur inventaire et le suivi de leurs mouvements d'entrée et de sortie du patrimoine de l'Etat » a-t-il indiqué. Il a ajouté que l'enjeu de cette mise en œuvre de la comptabilité des matières est de permettre à l'Etat de disposer de d'une situation patrimoniale à jour comparée au niveau d'endettement.

Vanessa SILUE

## MARIAGE



**Monsieur KARAMOKO HAMED**, Chauffeur à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG), a rompu définitivement avec la vie du célibat. Il s'est uni par les liens sacrés du mariage à Mlle FOFANA MATINA. La cérémonie civile s'est déroulée le jeudi 30 décembre 2021 à 8H30 à la petite mairie du plateau, suivie d'un cocktail au complexe hôtelier le Banquier à N'Dotré.

**HEUREUX MENAGE  
AU COUPLE KARAMOKO !**

## NECROLOGIE

**Mme FOFANA Maman**, mère de Monsieur FOFANA Mamadou, Technicien Supérieur de l'informatique en Service à la Direction du Patrimoine de l'Etat (Sous-Direction du Patrimoine et du Suivi des Achats), décès survenu le 01 Janvier 2022 à Korhogo. L'inhumation a eu lieu le 03 janvier 2022 au cimetière Municipal de Korhogo.

**Mme OULADIO Bonnahin Victoire**, concubine de Monsieur ANGANAN Kadjané Fabrice-olivier, Agent en service à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, décès survenu le 15 janvier 2022 à Abidjan. L'inhumation a eu lieu le jeudi 29 janvier 2022 au cimetière de Yopougon.

**M. OULEPO Nemlin Sylvain**, père de Monsieur OULEPO Nemlin Hine Silvère, Chef de service à la Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication, décès survenu le 20 janvier 2022 à Grand Béreby. L'inhumation a eu lieu le Samedi 12 février 2022 au cimetière municipal de Grand-Béreby.

**Mme NANTHIO Agbe Rosaline épouse BESSIKOI**, mère de Monsieur AKOUATIA Roland, Agent de Transmission à la Direction Régionale du Budget de l'Agneby-tiassa et de la ME (Service SIGFIP de Sikensi), décès survenu le 13 février 2022 à Abidjan, L'inhumation a eu lieu le 12 Mars 2022 au cimetière de Williamsville.

*Les condoléances de la Direction Générale aux familles éplorées.*

# DGBF

DIRECTION GENERALE  
DU BUDGET ET DES FINANCES

NOTRE SITE WEB

[www.dgbf.gouv.ci](http://www.dgbf.gouv.ci)

